F

LE MAGAZINE DE LA FNARS

N°13 - PRINTEMPS 2016

DOSSIER

ET SI LA CULTURE ÉTAIT UN BESOIN ESSENTIEL ?

« LES GENS QUI ONT DES SOUCIS ONT BESOIN DE SORTIR, IL Y A LA NOURRITURE DU CORPS ET CELLE DE L'ESPRIT, TOUT AUSSI IMPORTANTE. »

FNARS
agir pour la solidarité

Sommaire

2 **ÉDITORIAL** de Louis Gallois, Président de la FNARS

3 **ACTUALITÉS**
- Service civique, la FNARS s'engage
- Faire émerger l'emploi avec l'expérimentation Sève
- Rendez-vous en 2017 au Congrès de la FNARS
- Innovons ensemble !
- Coup de projecteur sur les accueils de jour et de nuit

07 | DOSSIER
ET SI LA CULTURE ÉTAIT UN BESOIN ESSENTIEL ?

08 **ENTRETIEN AVEC SERGE PELTIER**
09 **LA CULTURE, AU CŒUR DE LA VIE SOCIALE**
- **Focus :** Diversifier les publics : un enjeu de taille à l'échelle d'une ville
- **Focus :** Un centre d'hébergement culturel
- **Interview :** Patrice Meyer-Bisch

15 **REPORTAGE**
- Premiers pas vers la culture

18 **Accompagner**
- De la musique pour libérer la parole
- La culture au-delà des murs

20 **Perspectives**
- L'accès à la culture : un besoin essentiel négligé par le politique
- **Vue d'ailleurs :** Exeko face à la culture

23 **PORTRAITS CROISÉS**
Socio-esthéticienne

25 **ANALYSE**
Analyse politique :
Assises 2016 pour l'accès au logement des personnes sans-abri
Analyse juridique :
La protection des jeunes non accompagnés : l'enjeu de la minorité

27 **ENGAGÉS ENSEMBLE**
La FNARS et la SNCF prolongent leur partenariat en 2016

28 **INITIATIVES**
Sortir de la rue avec d'anciens SDF

30 **PÉRISCOPE**

32 **L' INVITÉE**
Adeline Hazan

F • **N°13 / PRINTEMPS 2016** - **LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FNARS** ••• 76 rue du Faubourg-Saint-Denis - 75010 Paris - Tél : 01 48 01 82 00 - Fax : 01 47 70 27 02 - www.fnars.org - fnars@fnars.org • **Directeur de la publication :** Florent Gueguen • **Rédactrice en chef :** Céline Figuière • **Rédactrice en chef adjointe :** Laure Pauthier • **Directeur de création :** Bruno Franceschini/MokaDesign • **Impression :** STIPA • **Photos :** Julien Jaulin • **Coordination du dossier :** Samuel Le Floch • **Ont participé à ce numéro :** Katya Benmansour, François Brégou, Marie Bidet, Aurélien Ducloux, Elsa Hajman, Francois Lebrun, Sophia D'Oliveira Rouxel.

« POURQUOI LA FÉDÉRATION VA CHANGER DE NOM »

Un changement de nom est une étape importante dans la vie d'une Fédération ; il marque l'affirmation de son identité, de ses valeurs, de ses missions et de sa place dans la société, vis-à-vis des personnes accueillies et accompagnées par ses adhérents, de ses partenaires et de la société civile dans son ensemble.

2016 sera une année charnière. La Fédération vote son nouveau projet fédéral, prépare le Congrès de Dijon de janvier 2017, et travaille plus largement sur la place que doit tenir la solidarité et l'accès à une pleine citoyenneté pour tous dans la campagne présidentielle, et, au-delà, dans les débats de société. Aujourd'hui, elle passe un nouveau cap dans l'affirmation de son identité de réseau généraliste d'acteurs gestionnaires de politiques publiques et militants engagés pour la solidarité, la citoyenneté et la réduction des inégalités. Quand les valeurs de solidarité, d'égalité, de vivre ensemble sont menacées par la multiplication des discours sur l'assistanat, la discrimination des précaires et des étrangers, les mots, la terminologie, deviennent d'autant plus déterminants dans cette bataille contre la stigmatisation des plus pauvres et pour la reconnaissance de la solidarité comme principe essentiel du vivre ensemble. Notre discours et notre nom doivent être plus simples, clairs, directs, compréhensibles par le plus grand nombre et par les relais d'opinion. La FNARS a déjà changé de nom plusieurs fois pour que celui-ci corresponde exactement à son évolution. Le terme *« réinsertion »* ne recouvre qu'un pan seulement de l'activité de notre Fédération et, en particulier, il n'inclut pas la dimension de prévention, l'un des axes majeurs du projet fédéral 2016-2020. De nouveaux acteurs nous rejoignent qui n'ont pas le statut d'association. Nous avons besoin d'un nom qui traduise mieux ce que font nos adhérents et qui donne du sens à ces activités, à un moment où l'IAE s'est développée et que la FNARS a besoin d'attirer de nouvelles personnes, notamment des jeunes aux formes d'engagement diverses dans son réseau.

C'est pourquoi le conseil d'administration de la FNARS a voté pour le lancement du processus de changement de nom, qui trouvera son aboutissement lors du Congrès de Dijon, les 12 et 13 janvier 2017, où le nouveau nom sera annoncé, après son adoption lors de l'assemblée générale de la FNARS au mois de juin.

Afin d'organiser la prise de décision sur ce changement, le conseil d'administration a fait le choix d'une consultation ciblée sur une pré-sélection de noms, centrés sur notre valeur commune de solidarité.

Depuis le 4 avril, tous les salariés, bénévoles, personnes accueillies des associations adhérentes de la FNARS peuvent participer à la consultation en ligne sur le changement de nom et ainsi choisir celui qu'ils préfèrent.

Rendez-vous sur le site Internet de la FNARS ; on compte sur vous !

Louis Gallois, Président de la FNARS

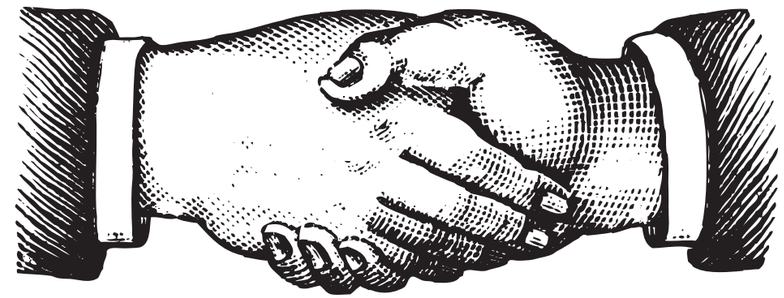

SERVICE CIVIQUE, LA FNARS S'ENGAGE

UN PROCESSUS PARTICIPATIF

Afin de favoriser le recours au service civique au sein de ses structures adhérentes, la FNARS a obtenu un agrément collectif pour une période de trois ans. Le service civique représente pour la FNARS un engagement utile et nécessaire, tant pour les jeunes volontaires que pour les structures les accueillant, et la société dans son ensemble. Il est aussi une opportunité pour faire connaître le secteur social. À une condition : le service civique doit être de qualité. Dans le cadre de cette mise à disposition, les adhérents peuvent donc accueillir des jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) pour une durée de 8 mois et un contrat hebdomadaire de 24 heures. Une relation de collaboration lie les jeunes volontaires à la structure d'accueil autour de missions complémentaires des actions des salariés, des stagiaires et des bénévoles. Dans le cadre de cette mission, le volontaire perçoit une indemnité de 467 euros, directement versés par l'agence de services et de paiement, et de 106,31 euros minimum versés par la structure d'accueil (en nature ou en numéraire - non soumise aux cotisations sociales). Une bourse complémentaire versée par l'État peut être accordée sur critères sociaux.

UN AGRÉMENT COLLECTIF POUR LE RÉSEAU

Pour définir la mission et préparer l'accueil des volontaires, la FNARS préconise qu'une réflexion collective soit organisée au sein de la structure avec les équipes et les personnes accompagnées. Le volontaire ne doit assurer ni l'accompagnement social individuel des personnes, ni les tâches administratives de la structure. L'une des clés de réussite de la mission est le tutorat. Salarié ou bénévole de la structure d'accueil, le tuteur accompagne le volontaire tout au long de la réalisation de sa mission. La FNARS recommande d'ailleurs la participation des structures d'accueil aux formations des tuteurs organisées par Unis-cité et la Ligue de l'enseignement. La fiche de poste du volontaire doit s'inscrire dans au moins l'une des missions définies par l'agrément FNARS et réparties dans cinq grands domaines : culture et loisirs, mémoire et citoyenneté, santé, sport, et solidarité.

SE CONCENTRER SUR LES MISSIONS

En bénéficiant de l'agrément de la FNARS, les adhérents n'ont pas à formuler de demande individuelle. Ils sont soutenus et accompagnés pour élaborer les fiches de mission. La FNARS assure la mise en ligne des offres de poste, la gestion et le suivi administratif des contrats. Elle assure également l'interface avec l'agence du service civique et l'agence des services et de paiement. Des documents d'information complets sont à la disposition des adhérents sur le site internet de la FNARS.

Elsa Hajman et Sophia D'Oliveira Rouxel

+ Pour tout renseignement :
Si vous êtes adhérent à la FNARS Ile-de-France :
service.civique@fnarsidf.org / 01 43 15 80 10
Pour tous les autres adhérents :
service.civique@fnars.org / 01 48 01 82 00

Faire émerger l'emploi avec l'expérimentation Sève

Une structure d'insertion peut-elle développer une offre de services à destination des employeurs de son territoire ? Quelles en seraient les conséquences sur l'accompagnement des salariés ? Ces derniers peuvent-ils espérer trouver un emploi sans attendre la fin de leur contrat d'insertion ? Avec l'expérimentation nationale Sève, la FNARS ambitionne d'apporter les réponses à ces questions, et d'en faire bénéficier tout le secteur de l'insertion par l'activité économique.

Explorateur, inventeur, défricheur : le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) bouillonne depuis plus de quarante ans pour apporter des solutions aux personnes éloignées de l'emploi. Les porteurs de projets qui relèvent ce défi se voient confrontés aujourd'hui à des évolutions structurelles du marché du travail : un chômage de masse qui ne se résorbe pas, un chômage de longue et de très longue durée qui explose, des emplois peu qualifiés qui disparaissent massivement… Comment, dès lors, maintenir la double ambition de l'IAE : remobiliser des personnes autour de l'emploi puis leur permettre de (re)trouver un emploi classique ?

La FNARS est partie d'un constat simple : d'un côté, les structures de l'IAE observent que leurs salariés ont de plus en plus de mal à trouver un emploi à l'issue de leur parcours d'insertion, et qu'elles ont du mal à tisser des liens solides avec les employeurs publics et privés de leur territoire. De l'autre, nombre d'entreprises alertent sur leurs difficultés à recruter et sont toujours à l'affût d'idées pour se développer. Les structures IAE (SIAE) ne pourraient-elles donc pas offrir des solutions concrètes aux entreprises, des solutions porteuses de sens et créatrices de richesse sociale et économique ?

DIX-HUIT MOIS DE MÉDIATION ACTIVE

C'est pour répondre à cette question que la FNARS lance en avril 2016 l'expérimentation nationale Sève : SIAE et entreprises vers l'emploi. Pendant 18 mois, dix structures de l'IAE réparties dans trois régions - Centre-Val de Loire, Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur - vont bénéficier de l'accompagnement d'une équipe de formateurs et d'un financement direct pour mettre en place des stratégies dites de *« médiation active »*. Si l'on se place du côté des employeurs, elles vont chercher à développer une expertise sur les questions de ressources humaines, de pratiques de recrutement et d'intégration des entreprises ou encore de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Leur objectif est de se faire repérer par les employeurs du territoire comme des apporteurs de solutions.

Si l'on se place du côté des demandeurs d'emploi, les structures IAE vont leur proposer le plus rapidement possible des ••• expériences professionnelles - immersion, intérim, contrats - pour affiner leur projet professionnel, faire attester leurs compétences par des employeurs pour les valoriser, et espérer réduire au maximum leur temps de passage dans la structure IAE.

FORMATIONS ET ÉVALUATION POUR UN IMPACT SUR LA DURÉE

Regroupant des formateurs issus de l'insertion, de l'entreprise et du service public de l'emploi, le cabinet bordelais ONC Développement a été retenu pour imaginer et mettre en œuvre une formation-action expérimentale qui parte des propositions de terrain, et permette à chaque structure IAE d'élaborer sa stratégie de médiation. Des temps de formation sont prévus au niveau de chaque SIAE, et, au niveau régional, entre les SIAE expérimentatrices de la région, ainsi que des visites de sites inspirants.

Des évaluateurs vont également intervenir tout au long de l'expérimentation pour étudier les effets des stratégies de médiation : évolution des métiers des salariés permanents, nouvelles modalités d'accompagnement, modification des pratiques de recrutement des entreprises… Autant de variables à étudier de près pour envisager, demain, un essaimage à l'ensemble du secteur de l'IAE.

Cette expérimentation est pensée pour s'enrichir en permanence et se nourrir des expériences existantes dans les associations : vous voulez être informé régulièrement des avancées de Sève ? Vous souhaitez apporter votre contribution, ou faire part d'un projet en cours ? Vous voulez organiser un événement sur le sujet ? Rapprochez-vous de votre contact FNARS en région, ou du siège national de la FNARS : aurelien.ducloux@fnars.org.

Aurélien Ducloux

LEUR OBJECTIF EST DE SE FAIRE REPÉRER PAR LES EMPLOYEURS DU TERRITOIRE COMME DES APPORTEURS DE SOLUTIONS.

RENDEZ-VOUS EN 2017 AU CONGRÈS DE LA FNARS

LES 12 ET 13 JANVIER 2017, la FNARS tiendra son congrès à Dijon. Ce temps fort, qui a lieu tous les cinq ans, permet de réunir l'ensemble des adhérents et des partenaires pour débattre des grandes orientations et propositions portées par la Fédération face aux enjeux économiques et sociaux actuels.

À l'occasion de cette année d'élection présidentielle, ce congrès sera en grande partie consacré à la plateforme de propositions que la FNARS soumettra aux candidats. Comme à Nantes en 2012, cette plateforme pourra être présentée et débattue avec les représentants des partis politiques.

Ces propositions vont être élaborées dans les mois à venir, à partir d'une large consultation des adhérents (notamment des intervenants sociaux) mais aussi des personnes accompagnées. La Fédération s'appuiera sur l'expertise développée ces dernières années par les différentes commissions thématiques de la FNARS nationale sur l'emploi, la santé, l'hébergement et le logement, l'asile ou encore le travail social, en lien avec les dernières réformes législatives. Cette plateforme sera ensuite alimentée par les enseignements issus des premiers résultats d'une enquête que la Fédération va engager prochainement. Elle portera sur les publics qui entrent et sortent des dispositifs gérés par les adhérents de la FNARS (centres d'hébergement, structures de l'insertion par l'activité économique, centres de soins…) pour mettre en évidence les dysfonctionnements des politiques de solidarité et d'accès à l'autonomie.

Cette plateforme devra être ainsi le reflet du modèle de solidarité que la Fédération souhaite promouvoir et du rôle que les associations entendent jouer. L'enjeu est de taille car de véritables mutations économiques et sociales – au niveau du marché du travail, des phénomènes migratoires… - et de changements institutionnels importants sont en cours, en lien notamment avec les dernières réformes territoriales.

Ce congrès sera aussi l'occasion de fêter les 60 ans de la FNARS. Il s'agira alors de faire une rétrospective sur l'évolution des associations d'action sociale, sur leur rôle dans la mise en œuvre des politiques de solidarité, valorisant ainsi les acquis et l'évolution des pratiques associatives.

François Brégou

FNARS PAYS DE LA LOIRE

COUP DE PROJECTEUR SUR LES ACCUEILS DE JOUR ET DE NUIT

LA DÉMARCHE A ABOUTI À LA RÉDACTION D'UN LIVRE BLANC DES ACCUEILS DE JOUR ET DE NUIT DES PAYS DE LA LOIRE.

Refondation de l'hébergement, service intégré d'accueil et d'orientation, étude nationale des coûts, «*logement d'abord*»… Les accueils de jour ligériens ont eu le sentiment de demeurer à la périphérie des réformes et des orientations du secteur essentiellement centrées depuis 2009 sur l'accès au logement des personnes à la rue. Pourtant, en tant que lieu d'accueil inconditionnel, les accueils de jour et de nuit sont un maillon essentiel de la veille et de l'observation sociale pour les personnes en situation de grande précarité. Les accueils de jour et de nuit des Pays de la Loire ont donc souhaité en 2013 lancer une réflexion sur leurs pratiques actuelles et les évolutions à venir. Ces échanges animés par la FNARS Pays de la Loire ont été organisés à partir d'un programme de rencontres entre les structures de la région. Elles ont eu lieu tous les deux mois dans un accueil de jour différent, avec une visite des lieux d'accueil et un entretien avec l'équipe de l'accueil de jour hôte. Des échanges auprès de 45 personnes accueillies dans huit lieux d'accueil régionaux ont également été menés. Les différents enseignements ressortis des échanges du groupe ont été soumis aux débats et propositions lors d'une première journée régionale entre les équipes des accueils de jour qui a réuni 80 personnes à Angers en 2014. La démarche a abouti en 2015 à la rédaction d'un livre blanc des accueils de jour et de nuit des Pays de la Loire. Ce recueil prend la forme de huit fiches thématiques déclinant les principaux constats et questionnements, les pratiques identifiées et les recommandations élaborées par le groupe régional. Afin de célébrer l'édition du livre blanc, les membres du groupe ont organisé le 5 novembre 2015 à Nantes un forum des accueils de jour et de nuit. Cet événement a été l'occasion de mettre en lumière les missions et activités des lieux d'accueil, de partager les constats et recommandations du groupe auprès de 200 participants : acteurs associatifs mais aussi partenaires opérationnels et institutionnels. Le groupe régional approfondit néanmoins ses réflexions à partir des préconisations régionales définies dans le livre blanc. Le groupe s'engagera ainsi pleinement dans l'organisation de la semaine des accueils de jour, portée par la FNARS et la Fondation Abbé Pierre, qui se tiendra dans tout l'hexagone du 13 au 20 octobre 2016.

François Lebrun

+ Pour commander le livre blanc (10 € + frais de port) :
paysdelaloire@fnars.org / 02 41 20 45 16

FNARS AQUITAINE

INNOVONS ENSEMBLE !

Quelle est la place des associations dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant qu'acteur innovant à l'interface du politique, de l'économique et du social ? La FNARS Aquitaine, le Conservatoire national des Arts et Métiers (CNAM) et la Fédération des centres sociaux de Gironde se sont associés pour réfléchir à cette question et organisent le 2 juin 2016 une journée d'études à Artigues-Près-Bordeaux. Une journée où le monde associatif pourra s'emparer de ces valeurs et valoriser ces initiatives innovantes comme une force grandissante. Afin de diversifier leurs modalités de financement et continuer à exercer leur capacité d'initiative, épiceries sociales, chantiers d'insertion, centres sociaux, groupements d'employeurs notamment viendront présenter leurs projets : des initiatives locales, durables, porteuses d'emploi et de nouvelles réponses à des enjeux de territoire et de société. Des enjeux au cœur du futur projet fédéral du réseau FNARS. Jean-Louis Laville, responsable de la chaire ESS du CNAM et directeur de l'ouvrage collectif *Associations et action publique*, viendra apporter son éclairage, au-delà d'une définition, sur les effets et impacts de ces nouvelles évolutions. La FNARS et la Fédération des centres sociaux de Gironde illustreront ensuite les positions de leurs réseaux respectifs. Un *«déjeuner-rencontre»* permettra à l'ensemble des participants de découvrir des projets innovants regroupés dans des stands, d'échanger directement avec leurs concepteurs, de s'imprégner de nouveautés et de s'inspirer ! L'après-midi sera dédiée à l'innovation sociale comme vectrice de changements, d'adaptation, de nouvelles formes de communication et d'organisation. La CRESS, des fondations, la plateforme de financement Hello Asso, des collectivités accompagnent ainsi aujourd'hui le secteur associatif de la conception au financement des projets innovants. L'innovation sociale est également un levier de l'accompagnement social et professionnel et vient ainsi apporter une vraie valeur ajoutée. Ce sont les associations porteuses d'innovation qui évoqueront les changements de pratiques (accès au numérique, engagement citoyen, participation des bénéficiaires et co-porteurs des projets, diversification des financements…), de métiers ou encore l'importance de coopération entre acteurs (privés, acteurs publics, associations, citoyens…) qu'elles ont dû développer.

Marie Bidet

+ En savoir plus :
www.fnars.org/aquitaine-actions/journees-d-etudes-regionales-aquitaine

ET SI LA CULTURE ÉTAIT UN BESOIN ESSENTIEL ?

ENTRETIEN AVEC SERGE PELTIER

Entretien avec Serge Peltier. Bénévole, il tient la permanence culture dans deux associations parisiennes depuis une dizaine d'années. Père de quatre enfants et passionné par la culture et la réfection des voitures anciennes, il est aujourd'hui retraité.

© Julien Jaulin

© Julien Jaulin

« SORTIR C'EST OUBLIER SES SOUCIS QUELQUES HEURES, ÇA NE LES RÈGLE PAS MAIS ÇA AIDE À LES SURMONTER. » SERGE PELTIER

Pourquoi et comment avez-vous décidé de tenir une permanence culture?

Serge Peltier : D'une certaine manière, j'ai toujours été dans le domaine de la culture. Mes grands-parents écoutaient beaucoup d'opéras et j'ai grandi avec la musique classique. J'ai travaillé comme accessoiriste plateau dans le cinéma à Paris et en province, et je suis toujours beaucoup sorti.
Ma grande passion reste la réfection des vieilles voitures, et c'est ce qui m'a permis de rentrer dans le milieu du cinéma pour être accessoiriste. J'ai ensuite ouvert un garage pour la restauration de véhicules anciens, mais après quelques années j'ai été obligé de le fermer à cause de problèmes avec la justice. Ensuite, j'ai connu la rue, pendant quatre ans, avant de décider de louer un parking pour y vivre, en toute discrétion. J'étais domicilié dans un centre social, et c'est en allant chercher mon courrier un jour que j'ai appris l'existence des permanences culture de Cultures du Cœur. J'ai proposé mon aide, dans une association, puis deux, et j'ai ensuite été embauché pour tenir la permanence de l'association 13 pour Tous, structure parisienne. La directrice et le président ne savaient pas que j'étais SDF, j'avais fait une demande de logement à la ville de Paris et j'attendais. Ils m'ont appuyé et j'ai eu un logement en 2010, ça a été assez rapide.

Comment se passe une sortie Cultures du Cœur?

S.P. : La permanence permet de recevoir le public, des gens qui veulent sortir mais qui n'ont pas les moyens, qui viennent dans le centre social pour faire des activités.
Comme je sors tous les soirs et que je vois des spectacles ou des concerts très différents, du classique aux comédies de boulevard, je peux facilement conseiller toutes les personnes qui passent à la permanence. Quand on fait la permanence, on a accès à un site avec toutes les invitations en ligne et on peut choisir le spectacle directement. Ensuite, il suffit de réserver et de donner la contremarque Cultures du cœur à l'entrée.
Les gens qui ont des soucis ont besoin de sortir, il y a la nourriture du corps et celle de l'esprit, tout aussi importante. Ils sortent et ensuite me racontent leurs sorties. Mais il faut susciter l'envie et vaincre les idées reçues sur tel ou tel type de spectacle.
Souvent ils s'imaginent que les grands concerts, les opéras ne sont pas pour eux, alors je les emmène avec moi, je sors avec eux pour les premières fois. Je veux les amener à essayer, à dépasser une idée reçue sur un spectacle, qu'ils y aillent et voient ensuite si ça leur a plu finalement ou pas. Des fois avant même d'avoir essayé ils me disent *«j'aime pas»!* Ça me fait plaisir d'arriver à déclencher des envies de sortir. Si la première sortie est réussie ensuite ils sortent plus facilement. Une sortie réussie est une sortie où la personne est contente de voir ce qu'elle a vu.
Avant qu'ils aillent voir un spectacle, souvent, je leur dis de ne rien lire dessus sur internet, de se faire leur propre opinion, de découvrir.
Je me débrouille aussi pour qu'ils viennent à plusieurs, qu'ils puissent se raccompagner après le spectacle, il y a des femmes qui ont peur de prendre les transports en commun seules après une certaine heure.

Constatez-vous un impact des sorties sur la vie des personnes que vous rencontrez à la permanence?

S.P. : Sortir c'est oublier ses soucis quelques heures, ça ne les règle pas mais ça aide à les surmonter.
Quand je regarde les sorties, je choisis en fonction des personnes, celles où elles ne vont pas s'ennuyer. Oui, quand les gens commencent à sortir on voit tout de suite la différence, ils vont tout de suite mieux, j'en vois carrément qui reprennent des études. En sortant ils se rendent compte que le mot SDF n'est pas marqué sur leur front, ils s'habillent correctement. D'ailleurs ils se transforment assez vite en public exigeant!
Il y a beaucoup de gens à la rue qui viennent à l'Arche d'avenirs (accueil de jour des Œuvres de la Mie de Pain NDLR) pour leur domiciliation et qui passent ensuite à la permanence pour choisir une sortie, je vois aussi des retraités qui n'ont qu'une petite retraite et qui n'ont pas les moyens de sortir.
Sortir répond au vrai problème de la solitude, de l'ennui.
Pour aller plus loin, j'organise un atelier de discussion autour des spectacles le jeudi après-midi. Toutes les nationalités sont réunies. Les gens goûtent ensemble et chacun parle de ce qu'il a vu, de ce qui lui a plu, ou pas et pourquoi, et ils se donnent envie les uns les autres d'aller voir ensuite telle ou telle chose. À force, cela a créé des amitiés, ils apprennent à se connaître au travers de leurs goûts culturels. Et puis, deux fois par an, j'organise des sorties d'une journée au bord de la mer, je change d'endroit à chaque fois, on loue un bus et on part.

Et vous, vous arrive-t-il de vous ennuyer?
Jamais!

Propos recueillis par Céline Figuière

© Julien Jaulin

LA CULTURE, AU CŒUR DE LA VIE SOCIALE

Si l'art et la culture ont fait leur entrée dans le champ social depuis bien longtemps, leur rôle, leur place et leur utilité sont encore source de débats au sein des établissements sociaux. Intégrer des pratiques culturelles dans l'accompagnement social d'une personne est une évidence pour certains travailleurs sociaux ou directeurs de structures, qui, convaincus, parfois par leur propre lien avec la culture et les pratiques artistiques, n'hésitent pas à réunir les moyens, le temps, ou une partie de budget, pour développer des projets culturels, parenthèse précieuse au milieu des démarches administratives. Pour d'autres, la pratique artistique ou l'accès à la culture ne peuvent être des priorités pour des personnes que l'on doit d'abord accompagner vers un retour à l'emploi, dans l'obtention de titres de séjour ou d'un logement décent.
Serge Peltier, qui tient des permanences culture dans deux associations parisiennes, ne s'embarrasse pas avec cette hiérarchisation des priorités. La culture est dans sa vie, depuis toujours, et le fait d'être à la rue pendant quatre ans n'y a rien changé. Grâce aux invitations en ligne de l'association Cultures du Cœur, il sort pratiquement tous les soirs, que ce soit pour voir des pièces de théâtre ou des concerts.
Pourtant, il constate chaque jour à la permanence culture, que tous ne se sentent pas *«attendus»* dans ces lieux de culture et que le barrage financier n'est pas le seul frein. La diversification du public est une vraie question, voire un défi pour certaines salles culturelles. *«Les établissements culturels ont un réel intérêt pour les publics mais il est rare qu'ils fassent une étude sur eux parce que ces études sont très onéreuses»,* explique Sophie Zeller, sous-directrice de la création artistique à la ville de Paris et ancienne chargée des publics de la ville de Rennes. L'accessibilité aussi bien en termes financier qu'en termes d'appropriation n'est pas forcément un objectif pour des salles dont les jauges seront remplies de toute façon. *«Les personnes en situation d'exclusion sont les plus dures à toucher car la vie culturelle n'est pas leur première préoccupation»,* ajoute-t-elle.
Pourtant la loi du 29 juillet 1998 réaffirme et stipule l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture. Mais, concrètement, comment obtenir la reconnaissance d'un droit à la culture pour le plus grand nombre et son exercice effectif?
Faute d'un engagement étatique fort sur la question, les médiateurs culturels et les travailleurs sociaux sont peut-être les pivots de cette évolution. •••

••• LE TRAVAILLEUR SOCIAL, PASSEUR OU ACTEUR ?

Théâtre forum, musicothérapie, atelier d'écriture ou de photographie, les pratiques culturelles se développent dans les centres d'hébergement. À l'instar du centre Louvel Tessier à Paris qui a placé la culture au cœur de son projet associatif et qui accueille des résidences d'artiste depuis cinq ans.
Mais certains travailleurs sociaux ne se sentent ni légitimes ni soutenus ni formés à ce genre de pratique. C'est en constatant ce désarroi, que l'association Cultures du Cœur a développé des modules de formation à la médiation culturelle à destination des intervenants sociaux et des bénévoles. Avec ces huit jours de formation répartis sur l'année, ils acquièrent des outils d'accompagnement des publics dans les lieux culturels et des clés pour aborder chaque pratique culturelle, qu'il s'agisse des théâtres, des musées, des cirques, des salles de concert, de la musique, du cinéma… *« J'essaie de faire découvrir les fondements d'une matière pour la désacraliser »*, explique Serge Saada, co-responsable de la formation médiation à Cultures du Cœur, qui ne conçoit la compréhension des enjeux d'une forme d'art que via l'expérimentation. Une certitude que partage la directrice de l'animation et de la coordination culturelle de la ville de Rennes, Cécile Bizot, qui a lancé une formation intitulée *« Passeurs de culture »* pour les travailleurs sociaux. Elle et ses équipes sont convaincues que *« si l'on s'appuie sur des relais pour favoriser l'accès à la culture des plus démunis, il faut considérer la propre pratique culturelle des professionnels qui les accompagnent »*. Ils y apprennent à monter des projets et à savoir identifier les professionnels de la culture avec lesquels ils pourront les mettre en œuvre.
Loin d'être de simples relais, certains travailleurs sociaux ont retrouvé du sens à leur métier grâce à l'intégration de la culture dans leur quotidien professionnel, et dans leur relation aux personnes qu'ils accompagnent. Gérard Creux, responsable de formation à l'IRTS de Franche-Comté, et qui travaille sur la sociologie de l'intervention sociale, a cherché à savoir pourquoi des travailleurs sociaux se lançaient dans ce type de projets alors qu'ils n'en avaient pas l'obligation. Après avoir mené une enquête par questionnaire et interrogé une vingtaine de travailleurs sociaux dans le cadre de son étude, il en est venu à cette conclusion que *« le travail social se rationnalise, l'évaluation régulière et les démarches qualités viennent bousculer ses valeurs historiques, telle la philanthropie, l'écoute. Les travailleurs sociaux ont besoin de retrouver une liberté d'agir dans un espace où ils se sentent "libres" d'accompagner les personnes comme ils le souhaitent »*. Il constate également que les travailleurs sociaux qui ont intégré les pratiques artistiques dans leur accompagnement sont moins sujets au burn-out, moins blasés par les contraintes de leur métier. *« L'art est alors un prétexte pour travailler autrement »*, dit-il. Avant d'ajouter : *« les projets culturels et artistiques, lorsqu'ils se mettent en place, permettent de reconfigurer les rapports entre travailleurs sociaux et usagers. Ainsi, force est de constater une violence symbolique amoindrie, où pour le dire autrement, un rapport de domination beaucoup moins prégnant, les deux parties se retrouvant d'égale à égale »*. •••

© Julien Jaulin

« J'ESSAIE DE FAIRE DÉCOUVRIR LES FONDEMENTS D'UNE MATIÈRE POUR LA DÉSACRALISER. »
SERGE SAADA

| FOCUS

DIVERSIFIER LES PUBLICS : UN ENJEU DE TAILLE À L'ÉCHELLE D'UNE VILLE

© Julien Jaulin

« SI L'ON S'APPUIE SUR DES RELAIS POUR FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE DES PLUS DÉMUNIS, IL FAUT CONSIDÉRER LA PROPRE PRATIQUE CULTURELLE DES PROFESSIONNELS QUI LES ACCOMPAGNENT. »
CÉCILE BIZOT

Les personnes chargées du développement des publics au sein des collectivités locales sont confrontées aux mêmes obstacles pour aider les établissements culturels à diversifier leurs publics : la faible connaissance de ces publics et la nécessité de tisser des liens étroits et sans cesse renouvelés entre les acteurs culturels et le secteur social. Afin que l'offre culturelle de la cité puisse toucher une vaste couche de la population, les outils diffèrent d'une ville à une autre. *« Les établissements culturels ont un réel intérêt pour les publics mais il est rare qu'ils fassent une étude sur eux, notamment parce que ces études sont très onéreuses »*, constate Sophie Zeller, sous-directrice de la création artistique à la Ville de Paris. Avec des salles pleines chaque soir, via des abonnements notamment, aller chercher des personnes qui ne viendraient pas d'elles-mêmes constitue nécessairement pour les établissements une démarche volontariste. *« Les personnes en situation d'exclusion sont les plus dures à toucher car la vie culturelle n'est pas leur première préoccupation. À cela s'ajoutent des difficultés d'accès aux droits, et parfois des pertes de repères spatio-temporels »* explique-t-elle. Alors comment faire ?
En accompagnant les établissements culturels dans leur politique des publics, en diversifiant les partenariats avec les directions de quartiers ou encore en proposant des formations aux travailleurs sociaux pour leur faire découvrir l'offre culturelle dans leur ville, la cartographie des pratiques pour développer les publics est plutôt large. La Ville de Rennes multiplie les initiatives depuis de longues années. Les liens entre le secteur social et les acteurs culturels se tissent dès la fin des années 90, avec la création de nombreux services de médiation culturelle dans les établissements culturels de la ville, grâce à des emplois jeunes ou des emplois aidés. *« On a l'habitude de travailler sur ces sujets à Rennes. La culture est l'ADN de la ville, et un outil de cohésion sociale »*, rapporte Nathalie Ribet, en charge du développement des publics pour la Ville de Rennes.

DE LA SENSIBILISATION À LA PRATIQUE

En partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles, le service de Cécile Bizot, directrice de l'animation et de la coordination culturelle de Rennes a lancé il y a deux ans une formation spécifique intitulée *« Passeurs de culture »* pour les travailleurs sociaux. *« Si l'on s'appuie sur des relais pour favoriser l'accès à la culture des plus démunis, il faut considérer la propre pratique culturelle des professionnels qui les accompagnent »*, résume-t-elle. Et pour ce faire, les stagiaires sont en immersion dans un lieu culturel et expérimentent ce qu'ils proposeront ensuite eux-mêmes aux personnes qu'ils accompagnent. Pendant trois jours, répartis sur plusieurs mois, ils découvrent quatre structures dans la ville, et ont ainsi la possibilité de transformer leur perception de la question culturelle ou de la relation à l'artiste. *« On leur explique comment monter un projet, on leur permet d'identifier les professionnels avec lesquels ils pourraient travailler grâce à l'annuaire des médiateurs culturels »* détaille Nathalie. Selon elle, cette formation leur donne la légitimité nécessaire pour proposer l'intégration des pratiques culturelles dans leur accompagnement auprès de leur direction. Car l'enjeu est là : ne pas proposer seulement des sorties culturelles mais inciter les personnes à des pratiques artistiques. Sophie Zeller le confirme : *« c'est cohérent de ne pas séparer les choses en permettant aux personnes en situation de grande exclusion d'aller au théâtre, au musée ou à la bibliothèque mais en leur ouvrant également la possibilité d'une inclusion avec leurs propres pratiques artistiques »*.

Céline Figuière

ET SI LA CULTURE ÉTAIT UN BESOIN ESSENTIEL ?

© Julien Jaulin

... LA CULTURE, UN SIMPLE LEVIER POUR L'INSERTION ?

Les liens entre le milieu culturel et le milieu social sont de plus en plus importants, grâce notamment aux formations précitées mais aussi aux actions de certaines associations ou acteurs qui cherchent à développer des projets où la complémentarité culture/social est à la fois le point de départ et l'objectif. Pour Anne Burlot Thomas, directrice d'une Scène de Musiques Actuelles en Bretagne, il faut d'abord dépasser les préjugés qu'entretiennent les deux secteurs : *« On a souvent l'impression qu'un secteur instrumentalise l'autre. Il peut être reproché au social de faire de la culture un simple outil de réinsertion, et les gens du social peuvent quant à eux avoir l'impression qu'on utilise leurs publics pour toucher des subventions ! »* L'un des exemples d'une complémentarité réussie s'appelle Parcours sensibles. Développé par la FNARS Bretagne et les associations Electroni[K] et les Trans Musicales de Rennes en 2010, année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ce projet place la culture comme un espace de *« débats, d'échanges, d'autonomisation individuelle, d'émancipation et d'expression de soi, d'une implication dans un espace social et public plus vaste et collectif... »* En trois ans, plusieurs centaines de personnes en situation d'exclusion ont participé à plus de 70 projets artistiques créés par les acteurs de la lutte contre l'exclusion, les professionnels culturels et les personnes elles-mêmes. Anne, qui a initié le projet Parcours sensibles dès 2009, se souvient du constat de départ issu du bilan des forums locaux d'accès aux droits organisés par la FNARS Bretagne, dans lesquels les personnes en situation d'exclusion se questionnaient sur leurs droits fondamentaux, *« il est clairement apparu un besoin culturel, un désir d'accéder aux biens culturels envisagé comme une ouverture positive essentielle à une inclusion sociale citoyenne pleine et entière, alors que l'on aurait pu situer l'accès à la culture et aux arts comme beaucoup moins prioritaire que l'accès à un domicile, à un emploi, à une alimentation ou à des soins... »*

Le réseau Totoutart, qui réunit 311 structures sociales, médico-sociales et culturelles en Alsace souhaite également ancrer les pratiques culturelles au même titre que l'accès à l'emploi ou au logement. *« On fait en sorte que les acteurs du social et du culturel se rencontrent et montent des projets ensemble, et qu'ils mettent en place des référents dans les structures sociales et dans les lieux culturels. C'est un travail commun pour la démocratie culturelle »*, explique Marie-Hélène Helleringer, la directrice.

POUR UNE RECONNAISSANCE DES DROITS CULTURELS

Définis par la Déclaration de Fribourg en 2007, les droits culturels ont été posés pour la première fois en France avec la loi NOTRe en 2015 qui fait de la culture une compétence générale, c'est-à-dire aussi bien au niveau régional que national. Pour Patrice Meyer-Bisch, coordonnateur de l'institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme, qui a participé à la rédaction de la Déclaration de Fribourg, les droits culturels représentent *« le droit d'accéder, de participer et de contribuer aux ressources culturelles nécessaires à son identification. Cela ne se limite pas à l'accès à la culture par des sorties au cinéma ou à l'opéra mais s'étend aux modes de vie... Tout commence par la reconnaissance du droit au savoir, et les autres droits deviennent ensuite accessibles ; c'est ce qui permet d'être un citoyen ».* Ainsi, l'accès à la culture ne serait qu'une première étape, l'un des moyens vers une effectivité des droits culturels. Pour Sophie Zeller, sous-directrice de la création artistique à la ville de Paris, *« permettre la démocratisation culturelle c'est faire en sorte que tout le monde ait accès à cette œuvre, mais défendre la démocratie culturelle c'est dire que tout le monde est porteur d'une culture et peut avoir accès à la pratique. Dans ce cas, la culture n'est pas un outil mais une fin en soi, parce que c'est fondamental pour l'individu. Cette différence d'interprétation est un sujet de frottement entre les travailleurs sociaux et les médiateurs culturels ».* Un sujet de frottement qu'ont essayé de dépasser les initiateurs du projet Parcours sensibles en trouvant un terrain commun : l'accès aux droits. Comment accéder à ses droits sans participer à la vie culturelle, condition *sine qua non* pour participer à la vie sociale, économique et politique ?

Céline Figuière

© Julien Jaulin

©Milan Szypura

« L'ENJEU ÉTAIT D'INTÉGRER L'ESPACE CULTURE DANS L'ÉTABLISSEMENT ET DE L'OUVRIR SUR LE QUARTIER. »
HÉLÈNE THOULUC

©Sébastien Godefroy

UN CENTRE D'HÉBERGEMENT CULTUREL

Mettre la culture et la citoyenneté au cœur du projet associatif d'un centre d'hébergement d'urgence, c'est le pari d'Emmaüs Solidarité pour la structure Louvel Tessier dans le 10e arrondissement de Paris.

Dès l'établissement des plans avec les architectes pour la réhabilitation de Louvel Tessier, la place qu'occuperait la culture dans la vie quotidienne des résidents a été pensée jusqu'au moindre détail : construction d'un auditorium de 52 places pour des représentations et les projections du ciné-club, création d'un espace avec des cloisons amovibles pour accueillir des expositions ou encore aménagement d'un petit salon pour organiser des ateliers. *« L'enjeu était d'intégrer l'espace culture dans l'établissement et de l'ouvrir sur le quartier »*, se souvient Hélène Thouluc, chargée de la mission culture et citoyenneté à Emmaüs Solidarité, qui a travaillé avec les architectes pour l'aménagement de cette ancienne station électrique qui alimentait autrefois le métro parisien. *« Il nous a fallu défendre ce projet, car tous les mètres carrés n'allaient pas être occupés par des lits pour héberger les personnes »*, ajoute-t-elle.

UN PROGRAMME RODÉ

Presque cinq ans après la réouverture du centre, le pari est gagné et Louvel Tessier sert aujourd'hui de modèle pour les autres établissements d'Emmaüs Solidarité tant les artistes, résidents et voisins répondent présents aux différentes propositions des équipes. *« Notre fonctionnement s'appuie essentiellement sur le don contre don, dans le cadre d'artistes en résidence, car ils sont souvent à la recherche d'espace et de salles, ce que nous leur offrons, et en échange, ils montent des projets artistiques avec les résidents »*, explique Laurent Faivre, chef de service.

Qu'il s'agisse d'ateliers collectifs ou individuels, les résidents sont régulièrement informés du programme du centre et des différents projets en cours. Et pour le ciné-club, ils participent à l'élaboration du choix des films avec les équipes de l'association Belleville en vue. Certains ont même suivi une formation en médiation culturelle pour accueillir le public extérieur lors des spectacles ou projections. Sur 50 spectateurs, 25 viennent d'autres centres ou des habitations voisines dans le quartier. *« Mais les parties privatives ne sont pas accessibles au public qui vient de l'extérieur qui peut uniquement se rendre à l'auditorium »*, rassure Laurent.

UN APPUI ESSENTIEL À L'ACCOMPAGNEMENT

La question de départ était simple : comment inciter les personnes accueillies, qui ont parfois connu des années de rue, à prendre ou reprendre l'habitude de penser à leur bien-être grâce à ces moments de respiration ?

« Si les projets culturels sont bien inscrits dans la vie quotidienne du centre, ils ne s'intègrent pas encore complètement dans les projets individualisés des résidents », admet Laurent qui constate tout de même qu'il est plus facile de faire venir quelqu'un quand c'est le travailleur social qui lui a parlé d'une représentation ou d'un atelier lors d'un rendez-vous individuel. Pour Hélène, ce léger frein s'explique facilement : *« on a des gens ici qui ont des difficultés à se projeter, qui ne sont pas dans une dynamique d'insertion parce qu'ils ont été trop longtemps dans une logique de survie. C'est un centre d'urgence, il ne faut pas l'oublier ».*

La réputation du centre quant à elle est en bonne voie. Des artistes et compagnies de renom viennent proposer projets et résidence. Depuis le mois de mars, deux comédiennes de la compagnie de Joël Pommerat, par exemple, organisent des ateliers.

Céline Figuière

INTERVIEW DE PATRICE MEYER-BISCH

Entretien avec Patrice Meyer-Bisch, coordonnateur de l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme (IIEDH) et de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie.

Comment définir les droits culturels?
Patrice Meyer-Bisch: Les droits culturels représentent, pour chacun, le droit d'accéder, de participer et de contribuer aux ressources culturelles nécessaires à son identification. Cela ne se limite pas à l'accès à la culture, par des sorties au concert, au cinéma ou à l'opéra mais s'étend aux modes de vie, dans son habitation par exemple, dans son quartier, et à la manière de prendre ses repas, à l'éducation, à l'instruction, à son rapport à la nature...
Dans la Déclaration de Fribourg, le terme culture recouvre *«les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement»*. Le culturel est la texture même du tissage social, puisque c'est par le croisement des savoirs que chacun s'identifie lui-même et identifie les liens qu'il choisit et développe ou auxquels il renonce, avec les autres, et aussi avec les choses et les êtres de la nature. Les droits culturels représentent les capacités de choix et de connaissance qui font la dignité des personnes, seules et en commun. Tout commence par la reconnaissance du droit au savoir, et les autres droits deviennent ensuite accessibles; c'est ce qui permet d'être un citoyen. Le droit au logement est un droit fondamental qui conditionne l'exercice de tous les autres; les droits culturels sont au même niveau.

Les droits culturels ont été reconnus dans la Déclaration de Fribourg en 2007. Où en est-on une petite décennie plus tard?
P.M-B.: Il y a 25 ans, les droits culturels n'étaient connus que d'une minorité de personnes, et les termes étaient très confus puisqu'ils se limitaient au *«droit à la culture»*. Le droit de participer à la vie culturelle était resté lettre morte. Le projet de déclaration de Fribourg a été publié en 1997 afin de clarifier l'ensemble des droits culturels contenus dans le *«droit de participer à la vie culturelle»* (article 27 de la Déclaration universelle). La version de 2007 de cette déclaration rassemble les dispositions qui existent de façon dispersée dans les instruments juridiques internationaux. Le texte est issu de la société civile et parrainé par des experts des Nations unies. Il est ouvert à signature donc ceux qui y adhèrent peuvent participer au système d'observation avec des questions à partager.
En France, les droits culturels ont été posés pour la première fois avec la loi NOTRe, en août 2015, dans son article 103. Il y a eu un grand débat à l'Assemblée car beaucoup de députés pensaient qu'il ne s'agissait pas d'un droit, d'autant plus qu'en France on a peur de la diversité culturelle.

« LES DROITS CULTURELS REPRÉSENTENT LES CAPACITÉS DE CHOIX ET DE CONNAISSANCE QUI FONT LA DIGNITÉ DES PERSONNES, SEULES ET EN COMMUN. »
PATRICE MEYER-BISCH

La loi NOTRe finalement ne dit pas grand-chose, seulement que la culture est une compétence générale. Le point positif est que cette compétence concerne tous les niveaux, le régional et le national, et dans une France très décentralisée c'est important. Mais, en général, c'est plutôt les gens de la classe aisée qui profitent de la culture avec des impôts payés par tous.
Il y a des gens qui n'ont jamais accès à une culture suffisamment riche, jamais accès à un certain mode de vie avec, par exemple, une bonne alimentation, un habitat de bonne qualité, une culture scientifique, et qui sont enfermés par un manque d'instruction. Si l'on savait à quel point l'éducation est importante, on investirait beaucoup plus, notamment pour les formations permanentes, afin de donner des connaissances nécessaires à la vie de famille, pour apprendre à devenir responsable, développer sa capacité d'action et de jouissance.
On voit aussi des iniquités territoriales importantes, avec peu d'accès à des lieux de savoirs et de cultures dans certains quartiers, par exemple dans les banlieues. Est-ce qu'il y a un intérêt à mettre plus d'investissements dans les banlieues pour qu'il y ait plus de cours d'adultes, plus de centres sociaux culturels et mieux dotés?
Oui, car du point de vue global cela coûte moins cher d'investir dans des centres sociaux culturels que dans des prisons. On verrait aussi moins de chômeurs si les gens étaient mieux formés. Mais nous ne sommes pas prêts à investir pour ça, ni à investir dans les pratiques culturelles en prison pour diminuer la récidive, alors que les détenus pourraient justement avoir des expériences culturelles qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'avoir avant.
De façon générale, l'exercice des droits culturels est la meilleure prévention contre les violences et aussi la meilleure, sinon la seule, façon d'en sortir.

Les lieux culturels reconnaissent-ils eux-mêmes les droits culturels?
P.M-B.: La notion de droits culturels est nouvelle pour les lieux culturels, et pour beaucoup l'approche se limite encore à l'accès à la culture avec des sorties offertes. Par exemple, quand un théâtre dit populaire fonctionne à 100% avec des abonnements, il accueille en fait toujours les mêmes personnes et cela n'a rien de populaire!
Alors que c'est une expérience fondamentale qui libère des capacités, et si l'on est convaincu que le théâtre est important pour la vie, on oriente sa politique par rapport aux droits des habitants.
Mais cela n'est pas suffisant d'aller au théâtre, il faut aussi de la pratique, que les gens puissent apprendre ce qu'est une répétition et qu'ils y soient initiés, ou qu'ils apprennent ce qu'est un texte. L'expérience du travail culturel est centrale, on n'est pas libre tant que l'on ne maîtrise pas des disciplines culturelles, quelles qu'elles soient, pas seulement au sens académique.
Il faut avoir le courage de penser que si quelqu'un est pauvre ce n'est pas qu'il n'a rien, mais c'est parce que ses droits sont violés, et que quelqu'un de pauvre est potentiellement riche. Voir quelqu'un dans la rue, c'est inhumain, mais c'est aussi un gaspillage complet, une intelligence et une liberté méprisées et perdues.

Céline Figuière

+ Plus d'informations sur: droits culturels.org

© Julien Jaulin

PREMIERS PAS VERS LA CULTURE

«Et vous, quelle représentation avez-vous du cirque?» Cette question c'est Sylvie Martin Lahmani, intervenante et artiste, qui la pose aux travailleurs sociaux et bénévoles réunis pour un nouveau module des formations de Cultures du Cœur. Pendant une après-midi, les huit personnes du groupe échangeront sur le cirque, son histoire, ses évolutions et pourront feuilleter les livres, magazines et autres documentations dans les locaux de l'association *hors les murs* à Paris, spécialisée dans l'univers de cet art. Une sortie de leur quotidien que ces professionnels semblent apprécier tant ils livrent facilement leurs souvenirs d'enfance liés aux clowns, aux animaux et à la peur de la chute du funambule. Bientôt, ils poseront peut-être cette question eux-mêmes aux personnes accompagnées qu'ils «prépareront» à une sortie circassienne.
La formation à la médiation culturelle de Cultures du Cœur s'adresse en effet aux intervenants sociaux qui souhaitent intégrer la culture à leur pratique professionnelle. Ici, ils apprennent à devenir des médiateurs culturels en acquérant des outils d'accompagnement des publics dans les lieux culturels et des clés pour aborder chaque pratique•••

••• culturelle, qu'il s'agisse des théâtres, des musées, des cirques, des salles de concerts, de la musique, du cinéma… En découvrant cette fois-ci toutes les variantes de cirque, grâce à des vidéos, notamment, et des ateliers pratiques, ils pourront ensuite creuser cet intérêt et proposer des sorties au cirque aux personnes qu'ils accompagnent.
Dans chacun des modules, un intervenant décrypte l'histoire de l'art en question, les évolutions, les lieux de représentation, les formes, les courants, et, surtout, les possibilités de médiation culturelle. *« J'essaie de faire découvrir les fondements d'une matière pour la désacraliser »*, explique Serge Saada, co-responsable de la formation médiation à Cultures du Cœur. *« Il y a le bagage théorique, mais pour comprendre les enjeux, il faut expérimenter par la pratique »*, ajoute-t-il. Pour la musique ou le théâtre, les participants s'essayent donc au chant et au jeu pour expérimenter le rapport au texte, au corps, à l'espace.

LE POTENTIEL SOCIAL DE LA SORTIE CULTURELLE

Avec ses 65 salariés dans les 41 antennes en France et une au Québec, Cultures du Cœur a déjà permis à deux millions de personnes de vivre une sortie culturelle grâce à ses 5 000 partenaires culturels, ses 5 000 relais sociaux et son site www.culturesducoeur.org. *« Nous parlons d'invitations, et non pas de billetterie gratuite »* insiste Serge Saada, qui voit la sortie comme un projet en soi, un « vecteur de socialisation » et un levier d'insertion. Créer un lien en discutant d'un spectacle peut être plus facile qu'en remplissant un document administratif…
Cette familiarisation des professionnels avec la diversité de l'offre culturelle sera un atout supplémentaire pour réduire le décalage éventuel entre l'horizon d'attente des futurs spectateurs et la confrontation au spectacle. *« Il n'y a plus d'animaux dans les cirques modernes, par exemple, et la plupart des spectacles de cirque se joue dans des théâtres, et non pas sous des chapiteaux »*, détaille Sylvie.
Sortie familiale par excellence, le cirque fait partie des spectacles qui concentrent le plus de demandes d'invitations. *« Le cirque convoque les mêmes ressentis chez tous les spectateurs, avec une peur de la chute, une dimension à la fois sportive et artistique des numéros »*, dit-elle. Mais si la sortie se prépare, elle se prolonge également. Le type de médiation culturelle sur lequel s'appuient les modules de formation de Cultures du Cœur trouve son originalité dans l'importance de la préparation à la sortie, mais aussi dans *« l'après sortie »*. *« L'idée est qu'il existe des permanences culture dans les structures sociales, et que les travailleurs sociaux formés ici sur la médiation culturelle puissent être des relais, avec cette partie culture intégrée à leur temps de travail »*, précise Serge.
Et la réciprocité entre les acteurs culturels et les professionnels du social existe aussi. Cultures du Cœur a en effet développé des modules de formation à destination des équipes de musées ou de théâtres qui souhaitent faciliter et améliorer l'accueil participatif des personnes en difficulté sociale.

Céline Figuière

© Julien Jaulin

« L'IDÉE EST QU'IL EXISTE DES PERMANENCES CULTURE DANS LES STRUCTURES SOCIALES, ET QUE LES TRAVAILLEURS SOCIAUX FORMÉS ICI SUR LA MÉDIATION CULTURELLE PUISSENT ÊTRE DES RELAIS, AVEC CETTE PARTIE CULTURE INTÉGRÉE À LEUR TEMPS DE TRAVAIL. »

© Julien Jaulin

De la musique pour libérer la parole

À Toulouse, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) propose aux enfants des familles accompagnées de participer à des ateliers de musicothérapie pour les aider à exprimer leurs souffrances sur les situations qu'ils ont vécues ou vivent encore.

Ouvert en 2002, le CADA Adoma Pierre Nougaro accueille 90 personnes, en famille exclusivement. Originaires du Congo, de Russie, du Nigéria, d'Albanie, parents et enfants sont hébergés dans des appartements autonomes allant du T1 au T1 bis, et accompagnés au quotidien par une équipe de cinq intervenants sociaux. Confrontées à des persécutions ou à des situations traumatisantes lors de leur exil, les familles accueillies sont également en perte de repères suite à l'abandon de leur environnement d'origine (social, culturel, familial, linguistique) et dans l'incertitude d'une réponse quant à leur obtention d'un statut de réfugié. Autant de facteurs qui peuvent nécessiter, en complément de l'accompagnement social, un soutien psychologique.

CRÉER DU LIEN AVEC LES ENFANTS

Si l'orientation des parents vers la permanence d'accès aux soins de santé psychiatrique intervient fréquemment, l'équipe du CADA a pu remarquer que cela était moins évident pour les enfants. *« Quand les enfants font des cauchemars, des crises d'angoisse, et que l'on parle de consultation psychologique aux parents, ils ont l'impression qu'on les juge comme de mauvais parents »*, indique Christelle Tesseyre, intervenante sociale. Départ précipité du pays, mort d'un proche, violences, convocation à l'OFPRA, inquiétude concernant leur intégration en France, les parents parlent peu avec leurs enfants de ces ruptures, de ces changements pourtant très sensibles. *« Nous essayons de leur faire comprendre que leurs enfants ont aussi subi des traumatismes, qu'en vivant dans la même pièce que leurs parents, ils partagent aujourd'hui leurs angoisses, et qu'il faut les aider à en parler »*, complète-elle.

« NOUS ESSAYONS DE LEUR FAIRE COMPRENDRE QUE LEURS ENFANTS ONT AUSSI SUBI DES TRAUMATISMES, QU'EN VIVANT DANS LA MÊME PIÈCE QUE LEURS PARENTS, ILS PARTAGENT AUJOURD'HUI LEURS ANGOISSES, ET QU'IL FAUT LES AIDER À EN PARLER »
CHRISTELLE TESSEYRE

Afin d'offrir un nouvel espace d'expression aux enfants, le CADA décide, en 2012, de mettre en place des ateliers hebdomadaires de musicothérapie. *« Une voie d'entrée ludique, moins directe que les consultations psychologiques. Et quoi de plus universel que la musique ? »*, estime Christelle. Pendant deux sessions, l'une de 18 séances de janvier à juin, puis une seconde de septembre à décembre, les enfants sont suivis par Fabien Sorabella, psychologue et musicothérapeute, membre de l'association Kairo. Les ateliers ont lieu dans une salle de vie collective du centre d'accueil. En petits groupes, les enfants, de même tranche d'âge et de même situation migratoire, sont invités à jouer avec des instruments variés, en lien avec les pays qu'ils ont quittés. Guitare, djembé, balafon, chaque enfant choisit l'instrument qui lui correspond le mieux pour parler de ce qui est douloureux. Jouer de la musique, échanger en collectif, en individuel, écouter des mélodies, les ateliers misent sur l'alternance pour laisser à chacun le temps de mettre des mots sur son vécu. *« Il y a une vraie adhésion des enfants, avec une forte assiduité qui corrobore le bien-fondé de l'action »* indique Mathias Beaufort, directeur du CADA Adoma.

UNE PLUS-VALUE POUR TOUS

Avec le soutien d'interprètes professionnels mis à disposition par l'organisme de formation Cofrimi, le psychologue rencontre également les parents afin de les soutenir dans leur rôle éducatif et recueillir des éléments sur l'histoire de la famille. Des réunions de synthèse entre le musicothérapeute et les travailleurs sociaux confortent le repérage des difficultés et guident l'équipe sur l'orientation. Bien au-delà de l'impact direct sur les familles, ces ateliers de musicothérapie ont ainsi enrichi l'accompagnement. Les travailleurs sociaux voient principalement les parents. Ce dispositif permet donc une meilleure prise en compte des besoins et de la souffrance des enfants. Forte de ces constats, l'action a été renouvelée en 2013, puis en 2015 avec une session de 13 ateliers, financée grâce au fonds initiatives locales contre l'exclusion soutenu par la Fondation JM Bruneau. Seul regret à ce jour pour l'équipe du CADA, les financements visant à pérenniser l'action en 2016 sont difficiles à trouver.

Laure Pauthier

LA CULTURE AU-DELÀ DES MURS

Ils sont chercheur en astrophysique et en physique des particules, naturaliste, adepte du yoga, artiste peintre, cuisinier, danseur, coach sportif, enseignant-chercheur en économie, géographe, architecte, clown professionnel ou encore conteur. Chacun a son domaine de spécialité, son métier, sa passion, mais tous ont en commun de partager les mêmes convictions au sein de l'association Champ libre. Co-fondée par trois jeunes femmes, anciennes membres du GENEPI, l'association anime des ateliers culturels dans deux établissements pénitentiaires et un centre d'hébergement.

Chaque week-end, que ce soit à la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, au centre de détention de Réau ou à l'Ilôt, un centre d'hébergement accueillant des sortants de prison à Paris, des binômes - bénévole et intervenant - de l'association Champ libre animent des ateliers thématiques, séquencés sur plusieurs semaines. Du design culinaire à l'étude océanographique, de débats philosophiques à la pratique sportive, l'objet de ces ateliers, qui rassemblent une dizaine de personnes à chaque séance, varie au gré des savoirs et des savoir-faire que les intervenants aspirent à partager ou à mettre en débat.

UN PARTAGE DES SAVOIRS

« Sans entrer dans un engagement associatif trop lourd, on propose à toute personne bénévole ayant quelque chose à partager de devenir active sur des problématiques liées à la citoyenneté tout en restant dans sa passion », explique Mai-liên Nguyen Duy, co-fondatrice de l'association. *« On touche beaucoup de professionnels qui n'ont pas de vocation sociale dans leur métier, et pour qui cela fait sens. Le plus souvent, Champ libre n'est qu'un sas, une première expérience associative auprès d'un public spécifique pour réveiller une envie d'aller plus loin et d'initier parfois leur propre atelier en dehors de l'association »* poursuit-elle. En fil rouge, une volonté de proposer des ateliers participatifs, avec une horizontalité et une réciprocité dans les échanges avec les personnes détenues ou résidentes à l'Ilôt. En amont de tout atelier, une formation est réalisée avec chaque intervenant potentiel pour aborder les problématiques spécifiques au milieu carcéral, discuter de l'engagement au sein de Champ libre, et faire prendre conscience, qu'au-delà de l'intervention, il intègre un projet sociétal visant à démocratiser l'accès à la culture et au débat citoyen dans les lieux d'isolement, à favoriser les rencontres humaines entre des mondes qui ne se seraient pas croisés autrement, et surtout à apprendre des situations et des personnes rencontrées. Avec ce même dessein, l'association organise des évènements à destination du grand public. Des soirées-débats, des interventions en milieu scolaire, des apéros réunissant 20 à 50 personnes, qui permettent à tous de discuter de thématiques liées aux formes d'exclusion sociale et à la recherche du mieux vivre ensemble, en présence de chercheurs, de représentants associatifs, de politiques venus partager leur approche, leur expertise. En janvier 2016, l'association comptait plus de 100 intervenants et près de 300 personnes détenues ou sortant de prison avaient déjà participé aux ateliers. Elle reste continuellement en recherche de nouvelles volontés motivées - étudiants, scientifiques, artistes, professionnels - prêtes à échanger leurs connaissances et à élargir leurs horizons.

Laure Pauthier

+ Pour en savoir plus : www.champlibre.info

© Julien Jaulin

L'ACCÈS À LA CULTURE : UN BESOIN ESSENTIEL NÉGLIGÉ PAR LE POLITIQUE

L'accès aux droits culturels des personnes en situation de précarité est un sujet qui est peu pris en compte dans les politiques publiques, qu'elles soient sociales ou culturelles. Malgré quelques avancées ces dernières années, la question peine à émerger politiquement. Pourtant, les initiatives existent sur le terrain et les acteurs attendent une reconnaissance politique qui légitimerait leur action.

En matière de politiques sociales, c'est l'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions qui pose les principes d'un accès à la culture en tant que droit auquel chacun doit pouvoir accéder. Pour autant, cet *«objectif national»* se rapproche plus du discours politique que du droit positif dans la mesure où aucun décret d'application n'a ensuite été pris pour mettre en œuvre le volet culture. Quant à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, elle ne fait que brièvement mention d'une préoccupation culturelle et précise que *«l'action sociale et médico-sociale [...] s'inscrit dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale [...] contribuant au développement social et culturel, et à l'insertion par l'activité économique.»* Cette réalité des textes se retrouve sur le terrain et l'accès à la culture est peu pris en compte dans les recommandations pour les établissements sociaux et médico-sociaux, par exemple.

« LES ACTIONS CULTURELLES EN DIRECTION DES PERSONNES EXCLUES ONT DU MAL À TROUVER LEUR PLACE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES. »

Les politiques culturelles interrogent avant tout la qualité des contenus culturels et artistiques, au détriment de leur portée sociale. Dès sa création en 1959, le ministère français des Affaires culturelles s'est vu confier comme mission principale de *«rendre accessible au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France»* et plaçait la question du public au cœur de la politique culturelle. En revanche, la possibilité de toucher un public élargi a été pensée, avant tout, comme dépendante de l'offre proposée et nous restons, encore aujourd'hui sur cette ligne politique de soutien à la création artistique et au patrimoine qui doit permettre naturellement l'adhésion du plus grand nombre.

Les actions culturelles en direction des personnes exclues ont du mal à trouver leur place dans les politiques publiques. D'un côté, comme l'indiquait l'Inspection générale des affaires sociales dès 2007: *«l'intérêt pour une action culturelle et le soutien susceptible de lui être accordé dépendent prioritairement, de la qualité de l'œuvre ou de la pratique culturelle. Ces standards de qualité l'emportent sur toute autre considération»*. De l'autre, la question de la pratique culturelle dans le champ social n'est pas la priorité face aux besoins *«de base»* des personnes en difficulté.

Pour autant, depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics ont développé des programmes nationaux spécifiques, afin de faciliter l'accès à la culture des personnes qui en sont le plus éloignées. Ceux-ci se concentrent sur trois catégories de publics: les personnes hospitalisées, les détenus et les personnes handicapées. Ils font l'objet de conventions interministérielles et de crédits spécifiques, déclinés sur les territoires par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Qu'en est-il de l'accès à la culture des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale? L'exclusion culturelle est une réalité pour les personnes les plus précaires et l'accès à la culture des 8,5 millions de personnes sous le seuil de pauvreté dont 2,4 millions en situation de grande pauvreté, est un enjeu sociétal qui doit être porté politiquement dans toutes ses dimensions.

Cette problématique commence à émerger mais peine à se développer. Ainsi, depuis 2009, le ministère de la Culture soutient les associations de solidarité par un conventionnement avec les têtes de réseau nationales. Des appels à projets ont permis de financer et de donner de la visibilité aux actions de terrain. Des initiatives, telles que la mission *« Vivre ensemble»* qui rassemble une trentaine d'établissements culturels d'Ile-de-France travaillant avec des personnes relais du champ social, est une initiative intéressante bien qu'elle gagnerait à être étendue au reste de la France.

La FNARS salue le travail qui a été engagé avec le ministère de la Culture. Elle regrette cependant que de cette dynamique, amorcée dès 2009, n'aie pas été davantage développée et portée politiquement par la suite. La lutte contre les exclusions renvoie à une responsabilité partagée, l'accès à la culture doit faire l'objet d'un travail en interministériel et être déclinée sur les territoires par les DRAC et les DRJSCS. Le plan quinquennal de lutte contre l'exclusion lancé début 2013 aurait pu être l'occasion d'engager ce travail de rapprochement interministériel, mais le sujet est malheureusement resté à l'état de déclarations de bonnes intentions.

L'enjeu est d'autant plus important que les collectivités territoriales qui, jusqu'à aujourd'hui, disposaient de leviers d'action puissants en la matière, répercutent désormais les baisses de dotation de l'État sur les activités culturelles et sociales.

En attendant que les politiques ne se saisissent de ce sujet, il faut s'appuyer sur les forces existantes sur le terrain et poursuivre le rapprochement des acteurs de la culture et du social. Le sujet relève actuellement de l'engagement personnel des professionnels associatifs et publics. Les dynamiques restent précaires et non pérennes, mais les volontés existent. La FNARS et ses adhérents doivent y contribuer. L'accompagnement social représente cette passerelle entre les deux champs et les intervenants sociaux ne doivent pas être seuls face à cette problématique, des alliances avec le champ culturel sont nécessaires. La notion de *«droits culturels»*, reconnus dans la loi NOTRe et la Déclaration de Fribourg de 2007, doit interroger les pratiques de terrain et constitue le point de rencontre entre les acteurs sociaux et culturels.

Des lieux d'échanges sont nécessaires pour que les collaborations fonctionnent, il s'agit de mieux se connaitre pour construire ensemble des projets qui aillent au-delà des seules dispositions tarifaires et élaborer un véritable accompagnement culturel. Ces lieux, à l'échelle régionale, d'un département ou d'une ville, doivent associer l'ensemble des parties prenantes, associations du champ social, associations d'éducation populaire, professionnels de la culture et aussi les collectivités territoriales et les services de l'État.

Enfin, l'accès aux droits culturels doit figurer dans les projets associatifs des adhérents de la FNARS en tant que droit fondamental et devenir une composante à part entière de l'accompagnement. L'implication de la direction est décisive, la formation des travailleurs sociaux en médiation culturelle est nécessaire et la désignation d'un référent dans les établissements est indispensable pour que la dynamique se maintienne et soit légitime vis-à-vis des équipes. Les associations pourront s'appuyer sur les volontaires du service civique, pour lequel la FNARS dispose d'un agrément et propose une mission de développement de projets culturels.

Samuel Le Floch

POUR ALLER PLUS LOIN : RENDEZ-VOUS À LA JOURNÉE CULTURE LE 9 JUIN

La FNARS et Cultures du cœur organisent le 9 juin à Paris, une demi-journée nationale sur le thème «*Le travailleur social est-il un médiateur culturel?*».

Les travailleurs sociaux les plus impliqués dans l'action culturelle sont à même de faire émerger des outils de médiation culturelle et leur intérêt pour le projet culturel (de la simple sortie à la mise en place d'une pratique artistique) déplace quelque peu les lignes de leur mission, avec plus ou moins d'écho auprès de leur direction.

En partant de ce constat, Cultures du cœur et la FNARS considèrent que *«oui»* le travailleur social peut être un médiateur culturel et qu'il n'a pas besoin d'un label pour le devenir. Pour autant, il peut être confronté à un certain nombre d'obstacles pour articuler l'action culturelle avec sa mission sociale. Il en est de même pour les acteurs culturels qui ne connaissent pas forcément le champ social et devront intégrer leur projet artistique dans un accompagnement social et culturel.

Cet après-midi d'échange permettra à des travailleurs sociaux et des professionnels de la culture, de témoigner de leurs expériences en médiation culturelle et d'expliquer comment ils ont construit leur légitimité, comment ils ont trouvé leur place d'un point de vue des compétences et comment ils ont pu développer, chacun, des outils pour travailler ensemble.

La journée se terminera par la remise d'un prix par Cultures du cœur, qui récompensera les projets innovants d'Ile-de-France en matière d'action culturelle dans le champ social.

VUE D'AILLEURS

EXEKO FACE À LA CULTURE

DOROTHÉE DE COLLASSON

est chargée de projet Ville inclusive pour Exeko, une association basée à Montréal au Québec. Depuis 2006, la mission d'Exeko est de rendre la société plus inclusive, par l'usage de la créativité et de la philosophie.

Comment est née l'association Exeko? Sur quels constats et sur quels principes d'action?

Dorothée De Collasson: Depuis ses premiers ateliers en milieu carcéral, Exeko a élargi son champ d'action en direction des populations dites *«en marge»*, telles que les personnes en situation d'exclusion, les sans-abri, les minorités culturelles, en particulier les peuples autochtones ou encore les jeunes décrocheurs scolaires.

L'idée, dès le départ, était de créer des espaces égalitaires de rencontres entre les citoyens, en réponse notamment à des situations de *«marginalisation culturelle ou intellectuelle»* pour démontrer qu'elles émanent avant tout de préjugés et d'erreurs de raisonnement.

Notre approche se base sur une posture éthique: la présupposition de l'égalité des intelligences de n'importe qui avec n'importe qui, en référence aux travaux du philosophe, Jacques Rancière. Cette approche nous invite à suspendre notre jugement, à considérer le plein potentiel de chacun à réfléchir, analyser, agir, créer et être partie prenante de la société, quels que soient sa situation ou son parcours.

La médiation culturelle et intellectuelle est fondamentale dans votre action. Quels types d'actions mettez-vous en œuvre pour favoriser le développement des savoirs et de la pensée critique des personnes?

D.D.C.: La médiation intellectuelle (fortement inspirée de la médiation culturelle) est l'approche développée par Exeko.

Avec une trentaine de salariés, Exeko est composée d'une équipe assez éclectique: artistes, philosophes, anthropologues, gestionnaires, auxquels sont associés près de 200 talentueux bénévoles.

Nous animons chaque semaine, dans des centres de jour et des refuges, des ateliers de développement de l'esprit critique, d'analyse sociale et de participation citoyenne auprès de personnes sans-abri. Les sujets sont les plus divers possibles, philosophiques, culturels ou tout simplement liés à l'actualité politique.

Par exemple, un des thèmes portait sur *«la liberté»*. Les personnes à la rue ont apporté des points de vue très pertinents, leur vécu procure un esprit critique affuté et décalé sur ce type de sujet. Nous allons poursuivre ces travaux dans le cadre d'une émission de radio que les personnes vont élaborer elles-mêmes puis animer.

Nous avons également une camionnette artistique et philosophique qui sillonne les rues de Montréal quatre jours par semaine à la rencontre des personnes à la rue, et qui distribue du matériel d'art et d'écriture, des livres, des lunettes de vue, et anime de micros ateliers.

Nous développons aussi un programme de résidences artistiques de co-création dans l'espace public, dont l'objectif est de favoriser la cohabitation harmonieuse urbaine, par la rencontre autour de l'objet d'art. Toutes les disciplines sont prétextes à la rencontre: peinture, musique, photographie, cirque, architecture, bande dessinée... Par exemple, l'une des résidences portait sur la mobilisation de savoirs dans la rue sur des objets d'un musée, que nous avions sortis de leurs murs. Ces savoirs ont ensuite été retransmis sous forme de capsule vidéo et de formation aux guides du musée, puis intégrés au catalogue d'exposition.

Ces actions présentent les personnes en situation d'exclusion sous un autre jour et changent le regard de la société et des habitants vis-à-vis d'elles. Cela contribue aussi à faire évoluer la posture des professionnels eux-mêmes, qu'il s'agisse des intervenants sociaux ou même des futurs agents de police, avec lesquels nous avons monté un projet.

Avec quels partenaires travaillez-vous, et quels sont les projets à venir?

D.D.C.: Pour les partenariats financiers, nous travaillons autant avec le secteur public qu'avec des fondations privées. Un équilibre qui vise à préserver notre autonomie et assoir la pérennité de notre action dans le temps.

Sur le terrain, nous sommes au croisement de trois secteurs principaux, avec lesquels nous co-construisons nos actions: le milieu culturel (artistes, lieux de diffusion culturelle, bibliothèques, festivals...), le milieu social (centre de jour, refuges, services de santé et sociaux, sécurité publique, milieu carcéral...) et le secteur du savoir (écoles, groupes de recherche, universités...).

Mais l'approche d'Exeko est de créer des projets avec les participants, ceux-ci demeurent donc nos principaux partenaires!

En dix années d'activité, nous avons touché plus de 15 000 participants avec quelques 250 projets dans tout le Canada, ce qui nous a valu une reconnaissance par la commission canadienne de l'Unesco pour l'apport majeur de la médiation intellectuelle à la société.

Tout en poursuivant nos actions de terrain, nous développons des laboratoires en innovation sociale (autour de trois enjeux: culture, savoirs et participation citoyenne), alliant à la fois des travaux de recherche et d'expérimentation.

Une transformation en profondeur de la société passe aussi par le transfert d'expertise, la formation et l'accompagnement à la mise en place de projets. C'est dans cette optique que nous effectuons régulièrement des séjours en Europe et avons tissé des liens avec plusieurs acteurs en France, dans le domaine associatif ou universitaire.

Samuel Le Floch

+ Plus d'information sur: exeko.org

SOCIO-ESTHÉTICIENNE

Portraits de Sylvie Marini et Réjane Sallé, toutes deux socio-esthéticiennes, elles interviennent au sein de structures d'accompagnement auprès de personnes précaires. À l'aide des outils traditionnels de l'esthétique - modelage du visage et du corps, maquillage, conseil en image, épilation, réflexologie - elles les aident à se sentir mieux, à revaloriser leur image pour reprendre confiance en elles.

Quel est votre parcours?

Réjane Sallé: J'ai d'abord passé un BTS esthétique cosmétique, avec en tête l'idée que je voulais lier l'esthétique au milieu médico-social. J'ai appris l'existence du CODES (COurs D'ESthétique à option humanitaire et sociale) qui forme les professionnels aux métiers de la socio-esthétique. Avant d'intégrer cette formation, qui nécessite deux années d'expérience professionnelle, j'ai travaillé à la Réunion puis dans le monde du luxe, ça a été l'occasion d'acquérir de la pratique sur la corporalité et les modelages. Puis j'ai suivi la formation du CODES pendant un an. J'ai réalisé mon stage libre dans un foyer d'accueil médicalisé, Handivillage 33 où j'ai ensuite été embauchée, de manière régulière. Je travaille également pour une association qui accompagne les personnes en situation de prostitution, IPPO. En plus de ces deux postes à Bordeaux, j'ai exercé pendant deux ans à Paris à l'hôpital de La Pitié-Salpêtrière avec des adolescents ayant des troubles du comportement et pour l'association Emmaüs, ce qui m'a permis de développer un réseau. Depuis octobre 2015, j'interviens au Diaconat de Bordeaux qui gère notamment des CHRS et des maisons relais.

Dans la socio-esthétique, le statut d'auto-entrepreneur est le plus adapté, il faut multiplier les interventions dans plusieurs structures, c'est une force tant pour le renouvellement des sources de financement, que par la diversité des publics rencontrés. Le métier n'est pas toujours le même, il y a différentes méthodes, différents objectifs fixés par les structures. Je m'adapte continuellement.

Sylvie Marini: J'ai commencé pendant sept ans à mon propre compte dans un salon d'esthétique. En même temps, je poursuivais mes études pour me spécialiser dans les diverses techniques de massage. J'étais beaucoup en lien avec des travailleurs sociaux, des psychologues qui à l'époque m'avaient interpellée sur les questions d'hygiène par rapport à des publics hébergés en foyer. J'avais proposé de les recevoir dans mon salon d'esthétique. Je savais déjà que j'avais envie de me diriger vers des publics en difficulté. J'ai suivi la formation du CODES en 1994. J'ai effectué mon stage libre à la maison d'arrêt des femmes de Fresnes où j'ai travaillée ensuite pendant 16 années. J'ai vu certaines femmes entrer et sortir, et j'ai ressenti le besoin de faire du lien avec l'extérieur. J'ai contacté des associations telles que l'association Charonne où j'interviens maintenant pour pouvoir m'occuper de ces femmes dans un autre cadre, à leur sortie. Mon travail a été connu, reconnu, j'ai intégré plusieurs centres à des rythmes différents, une fois par semaine, une fois par mois, parfois une fois par trimestre. Les publics sont très variés, avec des problématiques d'addictions, des parcours de rue, de prostitution. À l'association Charonne, je m'occupe principalement de femmes, mais ailleurs je vois beaucoup d'hommes, notamment au CSAPA [Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, NDLR] Pierre Nicole. Je travaille aussi à la maison d'accueil Eglantine qui accompagne et héberge des femmes avec leurs enfants et/ou enceintes. Je réalise des ateliers collectifs à la maison de la solidarité de Gennevilliers, mais aussi avec les équipes d'appartements de coordination thérapeutique, et dans un service d'accompagnement à la vie sociale. Et je suis présidente de l'association Tact'il qui réunit les socio-esthéticiennes présentes à Paris. •••

« J'ACCOMPAGNE LES PERSONNES EN FONCTION DE LEUR PROJET DE VIE. ON PEUT TRAVAILLER SUR LA RECONSTRUCTION DE L'IMAGE, SUR LA RÉINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE, OU ENCORE SUR L'HYGIÈNE. »

RÉJANE SALLÉ

SOCIO-ESTHÉTICIENNE

••• De quelle manière travaillez-vous?

R.S.: La socio-esthétique se pratique en séance individuelle ou en séance collective. Les thèmes restent les mêmes: manucure, soins du visage, maquillage, conseil en image, modelage, relaxation avec et sans toucher, hygiène. Ma philosophie, c'est de travailler sur l'autonomisation, de transmettre un apport de connaissances. Je procure aux personnes un moment de bien-être, de détente, mais avec l'objectif sur du long terme qu'elles puissent s'en resservir. J'accompagne les personnes en fonction de leur projet de vie. On peut travailler sur la reconstruction de l'image, sur la réinsertion socio-professionnelle, ou encore sur l'hygiène. Il y a des personnes marginalisées qui ont des parcours de vie extrêmement durs. Pour elles, la notion de plaisir et le fait de se recentrer sur soi-même est très éloigné des difficultés qu'elles ont pu rencontrer ou qu'elles peuvent encore rencontrer. Je suis là pour leur faire redécouvrir, voire découvrir, qu'elles sont des personnes, il s'agit de s'occuper de leur corporalité avant même de travailler sur une réinsertion sociale. Par exemple, quand on est victime de la traite des êtres humains, qu'on est obligé d'utiliser son corps comme outil de travail sans que ce soit un choix, il y a une dissociation du corps et de l'esprit, la reconstruction prend énormément de temps, elle passe par l'acceptation d'un corps que l'on a oublié. De même, quand on a une période d'addiction aux drogues dures, le corps est oublié, soumis aux souffrances, à l'état de manque. Et quand on a une vie d'errance, la priorité, ce n'est absolument pas soi, c'est de trouver un toit, à manger, la corporalité est complétement oubliée. Mon rôle est de pouvoir faire découvrir aux personnes des notions soit qu'elles ont perdues soit qu'elles ne connaissent pas pour déclencher une envie de se reconstruire. Souvent, avant de commencer une prise en charge et un suivi esthétique, je réalise un entretien afin de visualiser les problématiques de la personne, dans quels domaines je peux intervenir, et dans quels autres je vais devoir faire le lien avec l'extérieur, ou avec les professionnels de la structure. Les échanges avec des équipes pluridisciplinaires sont plus que nécessaires, que ce soit avec les médecins, les infirmiers (ères), les juristes, les psychologues, les travailleurs sociaux ou les diététiciennes…

S.M.: Si ce sont des personnes très isolées, les séances collectives vont être plus appropriées pour créer du lien. En collectif, je travaille également en binôme, avec un travailleur social, une infirmière, une psychologue ou un accueillant. Lors des ateliers collectifs d'environ trois heures, différentes thématiques sont abordées. Cela peut-être l'hygiène: comment s'occuper de soi au quotidien, comment fabriquer des produits avec des ingrédients de cuisine, en partant du principe que les gens n'ont pas d'argent. Comment rester propre quand on est à la rue? Je travaille aussi avec des demandeurs d'emploi: comment se présenter au mieux face à un recruteur? Il s'agit avant tout de trouver un peu de bien-être, d'avoir une meilleure image de soi, de manière à peut-être retrouver un peu sa dignité. C'est un vrai temps pour soi qui permet de s'éloigner un peu du parcours de combattant qu'on peut avoir quand on est immigré et qu'on arrive ici, ou quand on est malade. Les personnes y trouvent un vrai moment de répit, de reconstruction, de plaisir. Au niveau des séances individuelles, que je réalise surtout à l'association Charonne qui accompagne des personnes toxicomanes, je travaille sur l'amélioration de l'image corporelle, la réappropriation du corps. C'est un espace où les femmes peuvent s'abandonner en toute tranquillité, se faire du bien pour prendre du plaisir ailleurs que dans la consommation de produits. C'est une passerelle vers le soin de santé. Je ne suis pas un pion isolé, je fais le lien avec l'équipe, si j'identifie quelque chose qui peut faire que la personne aille mieux, qui est plus de l'ordre du travailleur social, du psychologue ou du médecin, avec l'accord de la personne, je l'oriente. Je transmets la parole qui a pu se libérer pendant le soin à qui de droit. Il faut être formée pour avoir l'attitude la plus juste, et être au plus près des besoins de chacun avec les outils de l'esthétique. C'est après que viennent l'expérience, l'intuition, l'observation du fonctionnement des publics et avec l'aide précieuse des équipes, que l'on peut continuer à réfléchir sur le mieux-être des publics concernés. Il ne s'agit pas de les juger, ni de les transformer mais juste de les aider à se réapproprier leur corps malmené et abandonné dans ce parcours d'addiction.

Que vous apporte ce métier?

R.S.: La spécificité du métier est qu'il n'y a pas cet aspect vente/financier, ce rapport de professionnel à client, mais plus la rencontre d'une personne avec une autre. C'est la rencontre qui prime, la curiosité, et le non-jugement. Car le métier de la socio-esthétique me permet de faire évoluer mes propres représentations et d'aider les autres à questionner les leurs, c'est intéressant de les confronter.»

S.M.: Je m'accroche à ce que je peux apporter de positif. Il y a des gens pour lesquels les parcours de vie sont très lourds. Je suis sensible à ces situations, mais je m'appuie sur mon outil. On a la chance d'avoir un outil fabuleux, que sont nos mains, nos doigts, nos pinceaux, les couleurs, tout ce monde qui permet à la personne de se sentir mieux. J'accompagne des personnes qui ont vraiment besoin de moi. Dans un salon d'esthétique, on vient, on paie une prestation, on s'en va. Là, je vais chercher les personnes, je suscite l'envie, parce que souvent il y a une honte. Il y a cette dimension réconfortante, éducative, on aide la personne à se réapproprier son corps pour marcher la tête haute. Ce sont des aspects essentiels pour moi. Le travail en équipe pluridisciplinaire est aussi très riche. La socio-esthétique se pratique en plusieurs endroits, on se projette dans un perpétuel mouvement, il faut sans cesse inventer. C'est un métier très dense, on travaille avant, pendant, après. En amont pour préparer les ateliers, avec des suivis dans les différentes structures, ça peut être fatiguant d'un point de vue logistique. Il faut être équilibré et bien s'occuper de soi pour bien s'occuper des autres.

Propos recueillis par **Laure Pauthier**

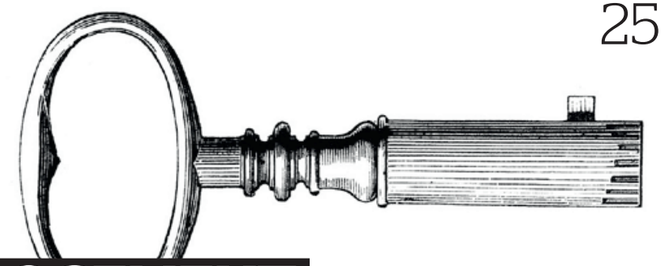

ASSISES 2016 POUR L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES SANS-ABRI

Les 26 et 27 janvier 2016, la FNARS tenait à Paris la deuxième édition de ses Assises "Pour l'accès au logement des personnes sans-abri". Près de 400 participants (travailleurs sociaux, personnes accompagnées, responsables associatifs, représentants de l'État…) sont venus débattre de ce sujet crucial.

L'ÉDITION 2016 DE CES ASSISES A ÉTÉ ÉGALEMENT CONÇUE POUR ÉCHANGER SUR L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES QU'INDUIT LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES SANS-ABRI.

Au cœur de ces assises, un pacte, véritable feuille de route destinée à faire évoluer structurellement la politique à l'égard des personnes sans-abri, qui s'adresse à l'ensemble des acteurs concernés, pouvoirs publics, acteurs du logement et associations. Ces nouvelles Assises ont été l'occasion d'évaluer la mise en œuvre du pacte adopté l'année dernière, et de le compléter.

UN AN APRÈS, OÙ EN EST-ON?

En 2015, les Assises avaient été l'occasion d'élaborer un pacte de propositions structuré autour de quatre grands engagements: garantir l'accès à un chez soi, digne, pérenne et adapté à toutes les personnes sans-abri ou hébergées temporairement, afin que personne ne soit contraint de vivre à la rue; adopter une loi de programmation pluriannuelle d'hébergements et de logements très sociaux fondée sur des diagnostics territoriaux des besoins, pour permettre aux personnes précaires d'accéder à une offre d'habitat adaptée à chaque situation; accéder et se maintenir dans le logement grâce à une politique dynamique de prévention et de solvabilisation des ménages modestes; instituer un droit à l'accompagnement social pour que chaque personne puisse passer de la rue au logement. Depuis, que s'est-il passé? Les propositions du pacte ont-elles été mises en œuvre?

De nombreux chantiers sont engagés, qui peuvent amorcer une réforme structurelle du modèle de prise en charge des personnes sans-abri. Par exemple, le lancement d'un plan triennal de résorption des nuitées hôtelières visant à freiner la progression du recours à l'hôtel par le développement de solutions alternatives. Ou encore l'appel à projets visant la mise en place de 10 000 logements HLM accompagnés pour faciliter l'accès et le maintien au logement ordinaire de ménages confrontés à des situations de grande précarité, qui s'appuie sur un partenariat étroit entre bailleurs sociaux et associations. Il s'agit aussi de la poursuite de l'expérimentation *«Un chez soi d'abord»*, destinée à permettre à des personnes sans-abri souffrant de troubles mentaux et d'addictions d'accéder à un logement. Cependant, l'ensemble de ces démarches – et bien d'autres encore qui vont dans le bon sens – ne font pas l'objet d'un pilotage global cohérent. Une cohérence qui est également à rechercher avec d'autres réformes qui risquent fort de contrecarrer l'efficacité de ces différents chantiers. Ainsi en est-il de l'abandon de l'universalité du dispositif de garantie des risques locatifs, à travers la mise en œuvre de Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi), qui ne cible désormais que les jeunes salariés et les salariés précaires en excluant les personnes éloignées de l'emploi et les travailleurs pauvres. Une régression par rapport au mécanisme antérieur, lié au désengagement de l'État et à l'absence de mise à contribution des bailleurs, principaux bénéficiaires.

Et que dire de la cohérence avec un ensemble de mesures ou d'orientations prises certes pour répondre à l'urgence des situations, mais qui conduisent à enfermer les personnes concernées dans de situations d'extrême détresse. La plus emblématique est sans doute celle qui consiste à réduire l'hébergement d'urgence à la stricte mise à l'abri, et qui s'accompagne en conséquence du non-respect des principes légaux: gîte, couvert, première évaluation médicale, psychique et sociale, accompagnement adapté, accueil 24h/24, principe de continuité. Quels impacts peuvent avoir des mesures de plus long terme si l'on ne parvient pas à rompre résolument, même à court terme, avec un modèle à bout de souffle, qui maintient les personnes sans-abri dans un système de portes tournantes?

UN PACTE REVISITÉ SUR LA BASE D'ÉCHANGES DE PRATIQUES

Dans la nouvelle version du pacte présenté à l'occasion des Assises 2016, la FNARS, à partir de ces constats, formule des préconisations. Certaines ne sont pas nouvelles, ce qui n'est pas étonnant car il faut plusieurs années pour enclencher des réformes structurelles et convaincre les interlocuteurs du bien-fondé de ces propositions. Ainsi en est-il de la demande d'une loi de programmation pluriannuelle d'hébergements et de logements très sociaux, incluant notamment au moins 60 000 PLAI (Prêts locatifs aidés d'intégration) par an, la relance et l'amplification de la démarche de *«10 000 logements HLM accompagnés»*.

D'autres préconisations apparaissent dans cette version 2016 du pacte. Par exemple, dans le cadre de la montée en charge des SIAO, la nécessité de renforcer l'évaluation sociale sur l'état de santé des personnes et le partenariat entre les acteurs médico-sociaux, sanitaires et ceux du logement. Ou encore la systématisation de commissions partenariales d'études des cas complexes (ménages durablement laissés sans solution, pathologies non prises en charge, etc.).

L'édition 2016 de ces Assises a été également conçue pour échanger sur l'évolution des pratiques qu'induit le changement de modèle de prise en charge des personnes sans-abri. Pour cela, des pratiques et expériences jugées innovantes ont été présentées et discutées dans le cadre d'ateliers thématiques. Certaines orientations ont été formulées par les participants pour faire évoluer le pacte. Il a notamment été proposé de proscrire la terminologie de *«capacité à habiter»*, jugée *«stigmatisante et contraire à la philosophie du logement d'abord»*, ou encore de promouvoir et mettre en œuvre de nouvelles formes d'intervention sociale dans le logement avec, entre autres, l'intégration de travailleurs pairs.

François Brégou

LA PROTECTION DES JEUNES NON ACCOMPAGNÉS : L'ENJEU DE LA MINORITÉ

En France, le terme *«mineurs isolés étrangers»* ou *«non accompagnés»* ne connaît pas de réelle définition. Ces enfants relèvent du dispositif de l'enfance en danger dans le cadre de l'aide sociale (ASE) assurée par les conseils départementaux. À ce titre, des mesures de protection doivent être prises lorsque *«la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises»*[1]. Malgré ce principe, un nombre important de mineurs isolés étrangers ne bénéficient d'aucune prise en charge ou voient celle-ci s'interrompre après leur accueil en urgence.

Entre 2013 et 2014, plus de 8 000 jeunes se déclarant mineurs seraient entrés seuls en France[2]. Originaires pour la plupart d'Afrique subsaharienne, d'Afghanistan, du Moyen-Orient et du Maghreb, ils fuient les guerres, l'enrôlement dans l'armée, les violences, les difficultés familiales. Certains sont victimes de la traite des êtres humains, d'autres étaient déjà des enfants des rues dans leur pays, ont parcouru des kilomètres pour assurer un soutien financier à leur famille. S'ils relèvent de la protection de l'enfance, ces enfants sont cependant soumis, en tant qu'étrangers, à des règles dérogatoires qui ont fait l'objet de nouvelles dispositions à l'occasion du vote de la loi relative à la protection de l'enfance le 14 mars 2016.

UNE PROTECTION CONDITIONNÉE À L'ÉTABLISSEMENT DE LA MINORITÉ

Au titre de l'ASE, les mineurs non accompagnés bénéficient d'un accueil en urgence assuré par les départements pour une durée de cinq jours[3], durant lequel une évaluation de la minorité et de la situation de danger du jeune est réalisée. L'établissement de la minorité dépend des éventuels documents d'état civil présentés par le jeune, pour lesquels une présomption d'authenticité est légalement prévue, et d'une évaluation sociale qui peut conduire en cas de doute à un examen médical. Or, 57 % des enfants non accompagnés ont été déclarés majeurs en 2014 et ont fait l'objet d'une fin de prise en charge. Les méthodes d'évaluation de la minorité été régulièrement dénoncées par les associations qui rappellent qu'aucune procédure fiable n'existe aujourd'hui pour établir la minorité. La loi du 14 mars 2016 vient cependant de franchir un pas en légalisant la possibilité de recourir aux tests osseux. Elle en encadre toutefois l'usage en imposant une décision de l'autorité judiciaire et l'accord de l'intéressé. Les conclusions de l'examen devront en outre indiquer la marge d'erreur, et ne pourront permettre de déterminer, à elles seules, si le jeune est mineur, le doute devant lui profiter.[4]

LE DROIT AU SÉJOUR À LA MAJORITÉ

Préoccupation importante pour tous les enfants confiés à l'ASE en raison des ruptures de prise en charge qu'elle peut impliquer, la majorité revêt pour les jeunes non accompagnés un enjeu particulier : le risque d'être renvoyé vers leur pays d'origine. À 18 ans, ces jeunes doivent en effet être titulaires d'un titre de séjour. À leur majorité, ils pourront obtenir la nationalité française s'ils ont été confiés à l'ASE avant leur 15 ans, ou obtenir de plein droit une carte de séjour temporaire mention *«vie privée et familiale»* s'ils ont été pris en charge entre 15 et 16 ans. La situation des mineurs confiés à l'ASE après l'âge de 16 ans est cependant beaucoup plus incertaine puisqu'ils bénéficient seulement de la possibilité de demander à titre exceptionnel une carte de séjour temporaire portant la mention *«salarié»* ou *«travailleur temporaire»* s'ils justifient suivre, de manière sérieuse et depuis au moins six mois, une formation conférant une qualification professionnelle. La question de la sécurisation du parcours de ces jeunes reste donc entière. On peut toutefois noter une évolution positive prévue par la loi relative à la protection de l'enfance : les services de l'ASE devront désormais procéder, un an avant la majorité, à un bilan du parcours du jeune en y associant les organismes pouvant apporter une réponse globale et adaptée à ses besoins.

Katya Benmansour

LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DES BIDONVILLES DU CALAISIS

Plus de 300 mineurs non accompagnés étaient livrés à eux-mêmes dans la *«jungle»* de Calais en début d'année 2016. Une partie de ces enfants cherchant toujours un passage vers le Royaume-Uni, pour y rejoindre leur famille, sans y parvenir. Leurs conditions de vie dénoncées par les associations et le défenseur des droits, interrogent sur le respect par la France et le Royaume-Uni de leurs obligations au regard des traités internationaux.
Aux termes de l'article 8 de Règlement Dublin III, un mineur non accompagné doit être admis dans un autre État membre en vue de l'examen de sa demande d'asile si un membre de sa famille ou un proche réside légalement dans cet État. Ce n'est qu'en l'absence de toute attache familiale que l'État responsable de la demande d'asile est celui dans lequel le mineur non accompagné a introduit sa demande de protection internationale. En dépit des instructions ministérielles, la procédure de réunification familiale n'est manifestement pas mise en œuvre par les autorités. Face à l'inertie des pouvoirs publics et aux conditions de vie de ces jeunes, le tribunal de l'immigration et de l'asile de Londres vient de reconnaitre une atteinte disproportionnée au droit au respect de leur vie familiale et d'enjoindre au ministre de l'Intérieur britannique de laisser entrer au Royaume-Uni trois adolescents et un jeune majeur[5]. Cette première décision devrait conduire à de nouveaux recours. Il reste cependant encore la question des mineurs qui ne relèvent pas de l'asile, mais plus largement du regroupement familial et de ceux qui n'ont pas d'attaches au Royaume-Uni dont les droits pourraient être préservés si des règles minimales communes étaient édictées au niveau européen. Or, malgré un rapport du Parlement européen en 2013 qui recommandait aux États membres d'aller plus loin dans la protection de ces enfants, le *«plan d'action 2010-2014 pour les mineurs non accompagnés»* adopté en 2010 par la Commission européenne n'a fait l'objet d'aucune suite.

1 Articles L221-1 et 375 du code civil.
2 IGSJ, IGAS, IGA- Rapport d'évaluation du dispositif relatif aux mineurs isolés étrangers mis en place par le protocole et la circulaire du 31 mai 2013
3 Article L223-2 du CASF
4 Article 388 du code civil
5 Maud Angliviel, «Une juridiction britannique ordonne l'admission au Royaume-Uni de mineurs isolés vivant dans la «jungle» de Calais», La Revue des droits de l'homme, Actualités Droits-Libertés.

LA FNARS ET LA SNCF PROLONGENT LEUR PARTENARIAT EN 2016

Engagés ensemble depuis avril 2014, la FNARS et la SNCF souhaitent prolonger l'aventure en 2016 en signant une nouvelle convention. Fresques murales, rénovation des gares, entretien des espaces végétalisés: plusieurs dizaines d'actions ont déjà vu le jour, et de nombreuses autres sont à venir!

Au printemps 2014, la SNCF contactait la FNARS avec une idée en tête: faire appel aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) pour mener à bien une action nationale d'envergure, l'opération *«Grand nettoyage»*. Suite à plusieurs enquêtes de satisfaction conduites auprès de ses clients, la SNCF décide de lancer une action coup de poing pour rafraîchir, rénover et embellir des gares et abords de gares réparties sur tout le territoire national. L'objectif est ambitieux, le territoire vaste, et les actions à conduire nécessitent une large palette de métiers. Dans le même temps, l'entreprise de transports se dote d'une stratégie *«Excellence 2020»* qui veut *«remettre l'humain au cœur du dispositif»* : la réflexion sur l'engagement sociétal progresse, se structure. La FNARS apparaît alors comme un partenaire privilégié avec son réseau de structures IAE, qui peuvent intervenir sur la plupart des activités de l'opération *«Grand nettoyage»*, et garantir un travail de qualité au service de l'emploi de personnes peu ou pas qualifiées. En avril 2014, la première convention nationale est signée et doit favoriser les échanges, sur les territoires, entre les délégations régionales de la FNARS, les structures IAE et les équipes de la SNCF en charge de l'opération.

DES ACTIONS PARTOUT EN FRANCE

En 2014 et 2015, plusieurs dizaines de chantiers sont réalisés par des associations. Dans le Nord Pas-de-Calais, le nettoyage de l'ancienne zone de fret Garollille à Hellemes mobilise des équipes sur des activités d'élagage et de nettoyage pendant plusieurs jours et fait l'objet d'une conférence de presse. En Languedoc-Roussillon, l'entretien de la ligne Train Jaune est confié à des associations IAE : 17 haltes et 4 gares font peau neuve avec des activités de menuiserie, de valorisation des espaces verts et de second œuvre bâtiment. En Midi-Pyrénées, une action menée conjointement avec des artistes permet la réalisation de fresques murales dans plusieurs gares et donne lieu à une belle émulation entre les équipes associatives, les artistes et les agents de la SNCF. Autre exemple, en Ile-de-France, où le partenariat a permis de renforcer des actions existantes telles que Work in Station qui permet à des personnes sans domicile qui occupent les gares et leurs alentours d'obtenir un contrat d'insertion pour des actions de revalorisation des espaces et de médiation. À Paris, des opérations de peinture ont ainsi été menées à la gare du Nord, et des actions de formation aux métiers de l'escale conduites à la gare de Lyon. Plusieurs conventions ont également pu être signées au niveau régional entre la FNARS et la SNCF, en présence de la presse et de partenaires.

UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Les acteurs engagés ensemble dans ce partenariat retiennent d'abord le sens donné aux actions : la SNCF se félicite du professionnalisme des structures IAE et de la plus-value sociale et économique de cette coopération ; les salariés en parcours dans les associations apprécient de travailler pour une entreprise de renom, connue de tous ; quant aux associations, elles peuvent valoriser leur savoir-faire et développer de nouvelles activités. Ensuite, ce partenariat a permis d'atteindre les objectifs de l'opération *«Grand nettoyage»* avec la rénovation et le rafraîchissement des gares et abords de gares identifiés comme prioritaires. Enfin, une première coopération en appelant toujours une autre, la convention autour de l'opération *«Grand nettoyage»* permet d'envisager plusieurs pistes de travail communes pour les années à venir sur des activités de médiation, sur des tarifs sociaux pour les plus précaires ou encore sur des maraudes en gare.
Pour maintenir cette dynamique et multiplier ces actions à forte plus-value sociale et économique, la FNARS et la SNCF ont décidé de signer, en 2016, une nouvelle convention de partenariat national. Une communication spécifique sera organisée à cette occasion avec de nouvelles rencontres en région pour identifier les actions à mettre en place.

Aurélien Ducloux

LES ACTEURS ENGAGÉS ENSEMBLE DANS CE PARTENARIAT RETIENNENT D'ABORD LE SENS DONNÉ AUX ACTIONS : LA SNCF SE FÉLICITE DU PROFESSIONNALISME DES STRUCTURES IAE ET DE LA PLUS-VALUE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE CETTE COOPÉRATION.

SORTIR DE LA RUE
AVEC D'ANCIENS SDF

« LES DÉLAIS D'ATTENTE POUR DES LOGEMENTS SOCIAUX SONT BEAUCOUP TROP LONGS, SI ON VEUT ÉVITER DES PARCOURS FAITS D'ALLERS-RETOURS DANS DIFFÉRENTES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT, LE MIEUX EST DE PROPOSER UN ACCÈS DIRECT AU LOGEMENT »

Depuis bientôt cinq ans, le collectif des SDF de Lille accompagne des personnes sans-abri vers et dans le logement. Et les projets ne manquent pas pour cette association, fondée par d'anciens SDF, qui s'apprête à ouvrir et gérer un hôtel social dans l'agglomération lilloise.

« Quand on rencontre des sans-abri, on sait tout de suite si ce qu'ils nous disent est plausible parce qu'on est déjà passé par là. On a notre propre langage, parfois un peu cru, mais on parle franchement et ils se sentent mieux compris ». Une confidence de Dominique Calonne, ancien sans-abri, aujourd'hui vice-président du collectif des SDF de Lille qui favorise l'accès au logement des personnes à la rue. Créé en août 2011 par trois proches en fin de prise en charge dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, le Collectif a déjà relogé près de 200 personnes dans le parc privé à Lille, mais aussi à Cambrai, Valenciennes. *« Les délais d'attente pour des logements sociaux sont beaucoup trop longs, si on veut éviter des parcours faits d'allers-retours dans différentes structures d'hébergement, le mieux est de proposer un accès direct au logement »*, atteste Dominique Calonne. Pour dénicher des appartements susceptibles d'être loués aux personnes qu'ils accompagnent, les bénévoles de l'association parcourent les petites annonces dans les journaux, sur internet, et contactent directement les propriétaires. Si, dans les premiers temps, l'accueil n'a pas toujours été cordial, la confiance des bailleurs privés s'est développée petit à petit, à force d'acharnement et grâce à un suivi personnalisé et un bouche-à-oreille constructif. En s'appuyant sur des aides financières octroyées par les collectivités locales, comme le fonds de solidarité pour le logement, le Collectif assure une certaine garantie aux propriétaires. Dans la même idée, au début de chaque mois, un appel est passé aux locataires pour savoir si le loyer a été bien payé. Une démarche qui fait partie d'un accompagnement social de trois mois, reconductible jusqu'à six mois. Dans le cadre d'une convention avec l'institut régional du travail social et l'école supérieure du travail social, des travailleurs sociaux interviennent sur diverses problématiques telles que l'accès aux droits, à la santé, ou à l'emploi. Un partenariat avec la banque alimentaire permet aussi de distribuer des colis aux personnes relogées chaque mois pour trois euros. Au-delà des actions de relogement, l'association propose aux personnes restées à la rue un accompagnement pour qu'elles soient à jour dans leurs démarches administratives, et oriente les plus fragiles vers des structures adaptées. Des permanences sont ouvertes deux fois par semaine à l'accueil de jour Frédéric Ozanam, et un point rencontre hebdomadaire est établi au parc Jean-Baptiste Lebas au cœur de Lille, là où le collectif est né et a commencé à travailler alors qu'il ne disposait d'aucun local. Trois fois par semaine en période hivernale, des maraudes pédestres sanitaires, menées par deux travailleurs sociaux et une personne accompagnée, sont également mises en place pour aller à la rencontre des sans-abri et leur distribuer des kits d'hygiène (savon, dentifrice, brosse à dents, papier toilette, coton, crème, mouchoirs, etc.).

UNE PASSERELLE VERS LE LOGEMENT

En 2016, le collectif s'est lancé un nouveau défi avec l'inauguration d'un hôtel à caractère social. *« Suite à son départ dans le Sud de la France, la propriétaire d'un hôtel basé à Armentières, qui avait connaissant de nos actions, nous a proposé de le louer »* explique Dominique Calonne. *« Cet ensemble de logements provisoires visera à héberger des personnes qui viennent de se retrouver à la rue, des travailleurs pauvres, des personnes encore autonomes en attente d'un logement social »*, poursuit-il. Vingt places seront disponibles, avec de grandes chambres permettant d'offrir un toit à des couples. Des travailleurs sociaux seront détachés sur place, et au rez-de-chaussée, l'association envisage de créer un accueil de jour ou un bar à soupe. L'ouverture est prévue d'ici le mois de juin.

ROMPRE L'ISOLEMENT

Après avoir vécu à la rue, le repli sur soi est souvent prégnant, pour remobiliser les personnes accompagnées et les aider à surmonter le sentiment d'isolement, le collectif travaille aussi sur l'accès aux loisirs et à la culture. Des concerts, des soirées bowling, des vacances au camping en Normandie, au ski dans le Jura ont été organisés au cours des dernières années, subventionnés grâce à des appels à projets lancés par les éducateurs en lien direct avec les personnes accompagnées. Les projets se poursuivent en 2016, boostés par le groupe d'expression qui a lieu tous les deux mois, où chacun peut soumettre ses idées. Une fois relogés, les ex-SDF viennent apporter leur soutien à l'association dans l'organisation de ces évènements, mais aussi au cours des maraudes. Un passage de témoin, pilier de la pérennisation des actions du Collectif.

Laure Pauthier

+ Pour soutenir l'association :
Collectif des SDF de Lille
8 rue Auguste Bonte 59000 Lille
collectifdessdfdelille@gmail.com - 06 46 42 90 25

AU FIL DES SAISONS

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le collectif des SDF de Lille a eu l'étonnante idée d'éditer son propre éphéméride pour 2016. Inspiré du célèbre calendrier *Les dieux du stade*, *Les dieux de la rue* en reprend tous les codes en mettant en lumière 12 modèles dénudés, portraitisés en noir et blanc. Bénévoles, éducateurs et personnes relogées par le collectif se sont prêtés au jeu et délivrent à chaque page un message optimiste sur leur changement de vie, leur engagement associatif ou professionnel. Réalisé avec la complicité du photographe Charles Dalia et du studio Collet, le calendrier est toujours disponible au prix de 10 euros (12,50 euros avec les frais de port), en envoyant un chèque à l'ordre du *« Collectif des SDF de Lille »*. Les bénéfices du calendrier sont destinés à l'achat de produits d'hygiène et de tentes pour les personnes sans-abri rencontrées lors des maraudes. Avec malice, le collectif précise sur sa page Facebook que *« pour tout don supérieur à 10 000 euros, toute l'équipe se déplace et prend la pose à domicile »*.

LIVRES

FACE-À-FACE AVEC LA PRÉCARITÉ

Pendant plusieurs mois, de centres d'hébergement d'urgence gérés par le Samusocial de Paris en lits halte soins santé, d'hôtels sociaux en maraudes, le photographe Grégory Favre est allé à la rencontre de personnes accompagnées et des équipes qui les aident à affronter les difficultés du quotidien.
Il en tire un touchant pêle-mêle de portraits d'hommes, de femmes et d'enfants, illustrés de témoignages sincères où les protagonistes racontent leurs galères, leurs espoirs inavoués, leurs résignations, leurs passions, les influences de leur passé sur la vie qu'ils mènent aujourd'hui, les rencontres auxquelles ils ne croyaient plus, leur façon d'avancer. Un ouvrage qui aborde aussi subtilement les liens tissés avec les professionnels, lorsqu'ils posent avec complicité sur les photographies.

DANS LES YEUX # PHOTOGRAPHIES DE GRÉGORY FAVRE # ÉDITIONS AUTREMENT

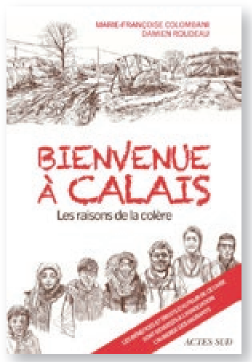

L'ENFER DE CALAIS

Cinquante-six pages d'écrits et de croquis pour raconter la vie quotidienne des migrants de la jungle de Calais qui s'entassent par milliers dans des camps de fortune. Des textes percutants et des dessins sensibles pour décrire les conditions de vie indignes, la quête infinie de se rendre en Angleterre, l'impitoyable marché des passeurs, les morts. Après les jours passés au côté de ces Irakiens, Érythréens, Syriens, Soudanais, Afghans, Iraniens, Éthiopiens, les auteurs de l'ouvrage crient leur honte de l'accueil que la France leur réserve, mais témoignent aussi de l'engagement des bénévoles calaisiens, de l'instinct de survie des migrants, et de l'humanité qui existe encore, malgré tout.
Les bénéfices et droits d'auteur du livre sont reversés à l'association L'auberge des migrants.

BIENVENUE À CALAIS, LES RAISONS DE LA COLÈRE # MARIE-FRANÇOISE COLOMBANI ET DAMIEN RONDEAU # ACTES SUD

CINÉMA

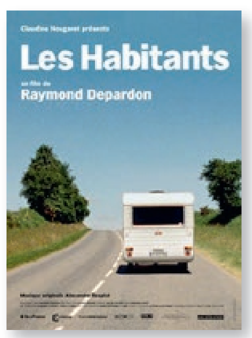

LE TEMPS DES CONFIDENCES

Après *Journal de France* et *La Vie moderne*, Raymond Depardon dévoile une nouvelle photographie de son pays natal qu'il arpente avec humanisme depuis plusieurs années. Cette fois, il a choisi de poser sa caravane dans plusieurs villes de France, de Charleville-Mézières à Nice, de Sète à Cherbourg, afin de donner la parole à ses habitants. Après les avoir rencontrés dans la rue, il les invite à poursuivre leurs conversations en duo devant la caméra. Libres de raconter ce qu'ils veulent, ils évoquent de nombreuses thématiques : religion, famille, amour, sexisme, travail… Raymond Depardon a passé huit semaines à capter ces témoignages, toutes générations confondues.

LES HABITANTS #
RAYMOND DEPARDON #
EN SALLES LE 27 AVRIL 2016

EXPOSITION

PAR-DELÀ LES FRONTIÈRES

Inaugurée en novembre 2016, l'exposition *Frontières,* au travers de cartes géographiques commentées, d'objets de mémoire, d'œuvres d'art, d'articles de presse, de photographies, de vidéos, de témoignages et d'œuvres littéraires, propose d'explorer l'impact et la complexité des limites érigées par l'homme. Elle revient sur l'influence de ces frontières sur les flux migratoires, sur l'histoire de celles et ceux qui tentent, de plus en plus nombreux, de les traverser au péril de leur vie dans l'espoir d'un avenir meilleur. Elle cherche à donner des clés de compréhension aux visiteurs pour l'aider à mieux appréhender l'actualité dans le monde, et plus particulièrement en Europe et en France.

FRONTIÈRES AU MUSÉE NATIONAL DE L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION
 # JUSQU'AU 29 MAI 2016

ABONNEZ-VOUS À « F » LE MAGAZINE DE LA FNARS !

1 abonnement annuel pour 4 numéros .... 10 €
2 abonnements annuels pour 4 numéros .... 15 €
5 abonnements annuels pour 4 numéros .... 30 €
10 abonnements annuels pour 4 numéros .... 50 €
RÉGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FNARS Les prix sont nets, port compris

MERCI DE JOINDRE VOTRE RÈGLEMENT À LA COMMANDE

M. Mme
Nom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Prénom : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Fonction : .... E-mail : ....

Organisme
Sigle : .... Intitulé : ....
Adresse : Précisez s'il s'agit de : l'adresse de l'organisme votre adresse personnelle
....
....
Code postal : .... Ville : ....
Tél. : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| Fax : |__|__| |__|__| |__|__| |__|__| |__|__|

E-mail de l'organisme ....

Les informations ci-dessus sont destinées au seul usage de la FNARS : le signataire autorise leur traitement automatisé.
Conformément à la loi "Informatiques et libertés", vous disposez du droit d'accès et de rectification auprès de la FNARS.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE RÉINSERTION SOCIALE
76 rue du Faubourg-Saint-Denis – 75010 Paris – fnars@fnars.org – http://www.fnars.org
Tél. : 01 48 01 82 00 - fax : 01 47 70 27 02

FNARS
agir pour la solidarité

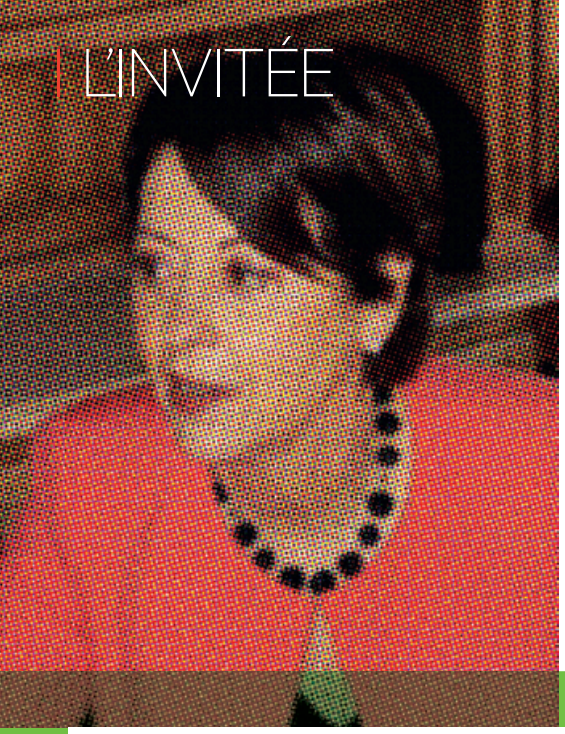

« CONTRAIREMENT À CE QUE L'ON CROIT, LA FAIBLE PROPORTION DES FEMMES EN DÉTENTION (3,2 %) NE PERMET PAS DE MIEUX GÉRER LEURS CONDITIONS DE VIE EN PRISON. »
ADELINE HAZAN

Entretien avec Adeline Hazan, contrôleure générale des lieux de privation de liberté (CGLPL) depuis juillet 2014.

« Vous venez de présenter le rapport d'activité 2015. Quels sont les points essentiels nés de l'observation des contrôleurs en détention ?

Adeline Hazan : Notre mission est de vérifier qu'il existe un réel équilibre entre un impératif de sécurité et le respect des droits fondamentaux. Or nous constatons, depuis quelques années déjà, que le curseur penche nettement vers la sécurité. L'année 2015 a été particulièrement révélatrice de cette tendance dans la société en général, compte tenu du contexte du aux attentats, mais nous avons pu l'observer en particulier dans les lieux privatifs de liberté, au sein desquels cet objectif sécuritaire limite l'effectivité de nombreux droits fondamentaux, comme la liberté d'aller et venir, l'accès à la santé ou encore le maintien des liens familiaux.

Les droits en prison sont actuellement en régression. On constate un principe de précaution extrême qui empêche de prendre le moindre risque. Les juges d'application des peines prononcent de moins en moins de permissions de sortir alors que c'est un réel outil de préparation à la sortie de prison. Ils s'autocensurent dans une crainte de la prise de risque et limitent les permissions même quand elles concernent des examens médicaux ou des rendez-vous avec un employeur. Il est regrettable que les magistrats soient victimes du contexte et en viennent à oublier que la prison est le dernier recours.

L'autre observation essentielle concerne la surpopulation carcérale qui est un véritable fléau. On observe que la loi Taubira du 15 août 2014 ne produit pas encore les effets attendus. Les magistrats ont besoin de temps pour s'approprier cette nouvelle loi et ils n'ont pas encore les moyens de la faire appliquer sur le service de probation. Les SPIP recrutés ne sont pas encore en fonction.

Enfin, le CGLPL a rendu un avis concernant les mesures de contention et d'isolement prises dans les hôpitaux psychiatriques au cours des placements sous contrainte. La loi de janvier 2016 a repris beaucoup de nos recommandations en affirmant que les mesures de contention et l'isolement ne doivent être employées qu'en dernier recours et qu'elles doivent figurer dans un registre afin de pouvoir être contrôlées, ce qui n 'était pas le cas jusqu'alors.

Vous avez rendu un avis sur les femmes en détention au début de l'année. Quelles sont vos inquiétudes ?

A.H. : Il nous paraît important que l'opinion sache que, contrairement à ce que l'on croit, la faible proportion des femmes en détention (3,2 %) ne permet pas de mieux gérer leurs conditions de vie en prison. Nous avons voulu montrer qu'elles constituent vraiment le parent pauvre de la détention, avec des locaux encore plus exigus, un manque d'activités encore plus patent, un maintien des liens familiaux et un accès aux soins encore plus faibles. Les seuls établissements pour peines pour les femmes, se trouvent dans le nord de la France. Actuellement une femme qui effectue sa détention provisoire dans le sud est contrainte de partir ensuite dans le nord pour exécuter sa peine. Cette distance géographique les coupe de leur famille.

Nos recommandations portent donc sur la création d'établissements pour peines dans le sud de la France, ainsi que sur la multiplication des activités pour les femmes avec une évolution vers plus de mixité dans la pratique. À ce titre, l'expérimentation de Bordeaux - Gradiguan montre que cela peut très bien se passer. D'une manière générale, il faut cesser de bloquer les allers et venues des prisonniers hommes dès qu'une femme doit traverser la prison. Ces hommes et ces femmes retourneront ensuite dans une société mixte. Cette séparation totalement hermétique n'a pas de sens.

Quelle est la marge de manœuvre de votre institution en ce moment ?

A.H. : Nous voyons des points qui avancent depuis le vote de la loi Taubira. Par exemple, comme nous le réclamions, dorénavant les femmes enceintes de plus de trois mois doivent bénéficier dans toute la mesure du possible de peines alternatives à la prison. En ce qui concerne les hôpitaux psychiatriques aussi, nous constatons que nos observations et recommandations commencent à porter leurs fruits.

Nous effectuons 150 visites par an, et nous constatons parfois que notre simple présence permet de changer les choses.

Mais il y a malheureusement des sujets que l'on dénonce d'année en année depuis la création du CGLPL et qui n'évoluent pas, comme par exemple la dégradation des conditions de vie dans les cellules ou encore la surpopulation carcérale ou le manque d'accès aux droits. Il existe pourtant des solutions pour atténuer la surpopulation des maisons d'arrêt, comme celle de libérer un détenu quelques semaines avant la date prévue avant d'en incarcérer un autre ; il faudrait généraliser ces pratiques, mais cela demande du courage politique.

Nous développons aussi l'activité internationale du Contrôleur des lieux de privation de liberté, avec des rencontres avec les acteurs de mécanismes similaires ou bien en dispensant des formations dans des pays qui souhaitent le mettre en place, comme la Tunisie récemment.

Enfin, nous renforçons les liens avec les associations qui effectuent un travail remarquable sur l'ensemble de ces sujets. D'une manière générale, nous sommes plus accessibles, et nous essayons de travailler au jour le jour avec elles.

Propos recueillis par Céline Figuière